



HAL
open science

Draps européens et Empire ottoman au XVIII^e siècle. Apports de l'histoire industrielle et des techniques à l'explication globale d'une mutation

Jean-Michel Minovez

► To cite this version:

Jean-Michel Minovez. Draps européens et Empire ottoman au XVIII^e siècle. Apports de l'histoire industrielle et des techniques à l'explication globale d'une mutation. *Revue historique*, 2021, 3 (699), pp.629-665. 10.3917/rhis.213.0629 . hal-04500851

HAL Id: hal-04500851

<https://hal.science/hal-04500851>

Submitted on 21 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Draps européens et Empire ottoman au XVIII^e siècle. Apports de l'histoire industrielle et des techniques à l'explication globale d'une mutation

Jean-Michel Minovez

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2021/3 (N° 699), PAGES 629 À 665

ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130828457

DOI 10.3917/rhis.213.0629

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-historique-2021-3-page-629.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Draps européens et Empire ottoman au XVIII^e siècle.

Apports de l'histoire industrielle et des techniques à l'explication globale d'une mutation

Jean-Michel MINOVEZ

Entre les années 1750 et 1770, près de 10 % des exportations françaises s'effectuent en direction du Levant, faisant de ce commerce un des plus importants pour le royaume. Reposant essentiellement sur la vente de draps fins¹, presque tous fabriqués en Languedoc, il connaît, à la même période, ses premières et sérieuses difficultés, avant de s'effondrer à partir de 1783². Bien que cette histoire soit

1. On appelle draps des tissus d'une largeur supérieure à une aune (1,18 m) et entièrement confectionnés en laine cardée. La technique du cardage permet d'obtenir, à partir de fibres courtes, des étoffes fortement unies. La finesse est d'autant plus grande que les matières premières sont belles, d'un petit diamètre, fortement frisottées et que les étapes de la fabrication sont parfaitement réalisées. Les draps de Languedoc vont représenter, au XVIII^e siècle, l'essentiel de la fourniture des tissus de finesse intermédiaire et utiles à la confection des manteaux et des robes des Ottomans.

2. Léon Dutil, *L'État économique du Languedoc à la fin de l'Ancien Régime (1750-1789)*, Paris, Hachette, 1911 ; Paul Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1911 ; Charles Carrière et Michel Morineau, « Draps du Languedoc et commerce du Levant au XVIII^e siècle », *Revue d'Histoire économique et sociale*, vol. 46, 1968/1, p. 108-121. Charles Carrière, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle. Contribution à l'étude des économies maritimes*, Marseille, Institut historique de Provence, 1973 ; Robert Paris, *Histoire du commerce de Marseille*, vol. V : *De 1660 à 1789. Le Levant*, Paris, Plon, 1957 ; Tihomir J. Markovitch, *Histoire des industries françaises. Les industries lainières de Colbert à la Révolution*, Genève, Droz, 1976 ; Claude Marquié, *L'Industrie textile carcassonnaise au XVIII^e siècle*, Carcassonne, SESA, 1993.

bien connue grâce à une littérature abondante sur le sujet, « le débat sur les origines [de ce déclin] n'est pas tranché³ ». Les conclusions ne convergent pas pour proposer une explication à la décadence du commerce français au Levant et à sa chronologie. On hésite entre les explications touchant aux difficultés internes à la fabrication et les causes politiques externes⁴. Alors que des recherches toujours plus élaborées ont été produites sur les questions commerciales, aucune ne s'est vraiment interrogée sur les problèmes industriels et techniques, abordés dans toute leur complexité⁵. Il s'agit là pourtant d'un élément essentiel, tant les démonstrations successives buttent systématiquement sur la connaissance fine des produits, de leur qualité et de leur hiérarchie, qu'ils soient français, anglais, ou provenant des États allemands et autrichiens. L'enjeu scientifique est pourtant décisif car les chercheurs ne s'accordent pas sur l'importance des tissus étrangers dans le processus partiel de substitution de consommation aux draps français dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle⁶. Certes, la documentation française ne manque pas lorsqu'elle inventorie et classe les différentes catégories de tissus servant de base à la recherche. Mais l'approche, d'abord normative, tend à réduire le caractère pluriel de la production, même si les sources industrielles regorgent de descriptions réprouvant les écarts à la réglementation, si précieuses pourtant dans l'étude – rarement tentée et toujours incomplètement – de la diversité réelle de la fabrication. Mesurer finement à quel type de produit on a affaire par l'étude rigoureuse de ses caractéristiques techniques⁷, en prenant en compte ses évolutions, reste un des « enjeux

3. Philippe Minard, « Réputation, normes et qualité dans l'industrie textile française au XVIII^e siècle », in Alessandro Stanziani (dir.), *La Qualité des produits en France (XVIII^e-XX^e siècles)*, Paris, Belin, 2003, p. 78.

4. Au rang desquelles on compte les guerres et l'anarchie : C. Carrière, *Négociants...*, *op. cit.* (n. 2), p. 411 ; François Crouzet, *La Guerre économique franco-anglaise au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2008, p. 229-232.

5. Dans un article récent, Sébastien Lupo fixe toujours comme objectif « d'apprécier les difficultés structurelles de ces échanges au-delà des problèmes qualitatifs des draps languedociens », voir : Sébastien Lupo, « Avec de bons draps bien assortis... » Le déclin des étoffes languedociennes sur le marché de Smyrne dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle d'après l'activité des maisons Roux de Marseille », in Thierry Allain, Elena Frangakis-Syrett, Sébastien Lupo (dir.), *Au cœur des mutations du négoce en Méditerranée. Les acteurs et leurs choix. Smyrne, XVII^e-XX^e siècle, Rives méditerranéennes*, n° 59/2, 2019, p. 17-45, citation à la p. 22.

6. Comme le pense C. Carrière, *Négociants...*, *op. cit.* (n. 2), p. 411.

7. Jamais réellement traité, à l'exception de : Jean-Michel Minovez, *La Puissance du Midi. Drapiers et draperies de Colbert à la Révolution*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012 et portant sur la teinture : Dominique Cardon, *Mémoires de teinture. Voyage dans le temps chez un maître des couleurs*, Paris, CNRS éditions, 2013 ; Dominique Cardon, *Des couleurs pour les Lumières. Antoine Janot, teinturier occitan, 1700-1778*, Paris,

majeurs et multiples » de la connaissance précise des tissus fins de Languedoc⁸, comme de celle des draperies anglaises ou des draps des États allemands et autrichiens⁹. Cela doit fournir les éléments explicatifs de l'éventuelle supériorité des fabrications étrangères des tissus de laine durant la deuxième moitié du XVIII^e siècle, possible-ment généralisable à des filières complètes de l'industrie textile et transposable à d'autres marchés d'importance capitale pour le royaume de France – comme ceux de l'Espagne et de son empire.

La démarche ne peut être dissociée de l'étude des coûts de production et des prix, car la priorité donnée aux normes se révèle en termes de qualité et de valeurs d'usage, l'approche économique étant généralement négligée et les prix seulement exprimés comme des références en lien avec « le rang hiérarchique du produit fabriqué »¹⁰. Or, on ne peut faire l'économie d'une comparaison des coûts de production entre les étoffes françaises et étrangères, d'autant que la suspicion de la dégradation des tissus languedociens peut être étroitement associée à la réduction réelle de leurs prix nominaux¹¹. Parvenir à démontrer cette baisse et les causes de celle-ci, permettrait d'infirmer ou du moins de nuancer l'approche selon laquelle la chute des prix serait une conséquence et non pas une cause à l'origine de l'effondrement du marché des tissus intermédiaires français au Levant qui auraient fini par échapper tant aux fabricants languedociens qu'aux négociants marseillais¹².

Le processus économique et technique à l'œuvre et les effets de la concurrence des tissus étrangers qui y sont liés ne peuvent être dis-joints de l'organisation singulière du commerce levantin. L'association d'une production de qualité au négoce, à la banque, aux assurances et à l'armement marseillais – en France et dans les échelles –, se

CNRS Éditions, 2019 ; Dominique Cardon et Iris Brémaud, *Le Cahier de couleurs d'Antoine Janot*, Paris, CNRS Éditions, 2020.

8. C. Carrière et M. Morineau, « Draps du Languedoc... », art. cit. (n. 2), p. 114.

9. La draperie inclut la grande et la petite draperie, les draps appartenant à la première catégorie. Les petites draperies sont des tissus légers et étroits, leur largeur se situant, souvent, autour d'une demi-aune.

10. Jean-Yves Grenier, *L'Économie d'Ancien Régime. Un monde de l'échange et de l'incertitude*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 60-78.

11. C. Carrière et M. Morineau, « Draps du Languedoc... », art. cit. (n. 2), p. 119-120.

12. James K. Thomson, *Clermont-de-Lodève, 1633-1789. Fluctuations in the Prosperity of a Languedocian Cloth-Making Town*, Cambridge, Cambridge UP, 1982, *passim* ; Sébastien Lupo, « Révolution(s) d'échelles. Le marché levantin et la crise du commerce marseillais au miroir des maisons Roux et de leurs relais à Smyrne (1740-1787) », Thèse de doctorat en histoire, Aix-Marseille Université, 2015, p. 577.

situant dans un contexte diplomatique favorable régi par les capitulations, en a fait le succès¹³ ; le réseau commercial, représente une force incontestable lorsque la France exerce une réelle domination sur le négoce levantin, sans que l'on puisse l'assimiler à la mise en place d'un empire informel¹⁴. Car la position française est toujours fragile : elle est confrontée à l'apparition de nouvelles conditions de circulation – en lien avec l'affirmation politique de l'Autriche et de la Russie en Mer Noire et dans les Balkans –, qui nous questionne sur la solidité du réseau français face à l'affirmation des draps des États allemands et autrichiens dans les provinces ottomanes d'Europe, et au surgissement victorieux des draperies anglaises en Anatolie et en Syrie. On s'interroge sur les fissures du système français face à l'importance acquise des marines de Livourne, de Venise et de Raguse en Adriatique et en Méditerranée orientale, lesquelles sont de plus en plus aux mains des « marchands orthodoxes »¹⁵. Plus encore, les flux terrestres internes et les difficultés françaises à les maîtriser nous questionnent car ils sont essentiels à l'acheminement de la majorité des draps jusqu'à l'acheteur final – alors qu'ils restent largement un point aveugle de l'historiographie par manque de connaissances précises de l'histoire des comportements de consommation, ainsi que de celle des intermédiaires ottomans animateurs des circulations intérieures à l'empire¹⁶. La compréhension des mutations profondes de la consommation se heurte à l'absence de l'« exploitation systématique [d]es sources écrites de l'époque », le chercheur ne pouvant encore aujourd'hui s'appuyer que sur des « indices »¹⁷, même si des premiers

13. Les capitulations sont des traités négociés entre l'Empire ottoman et les États européens définissant les droits et privilèges octroyés aux chrétiens résidant au Levant. Par défaut, les capitulations font office de code commercial. Elles sont renouvelées à chaque fin de règne jusqu'en 1740, date à laquelle le nouveau traité engage définitivement les successeurs du sultan, marquant un tournant majeur dans les relations commerciales entre la France et l'Empire ottoman.

14. François Georgeon, « L'Empire ottoman et l'Europe au XIX^e siècle : de la question d'Orient à la question d'Occident », *Confluences Méditerranée*, n° 52, 2005/1, p. 34.

15. Traian Stoianovich (« The Conquering Balkan Orthodox Merchant », *The Journal of Economic History*, vol. 20, 1960/2, p. 234-313) a choisi de dénommer la catégorie des commerçants qualifiés de « Grecs » – terme en usage dans l'Empire ottoman – de « marchands orthodoxes ». Cela permet de qualifier plus précisément ces acteurs ottomans du commerce dont les origines ethniques et religieuses sont européennes et orthodoxes.

16. Elif Akçetin et Suraiya Faroqhi (dir.), *Living the Good Life: Consumption in the Qing and Ottoman Empires of the Eighteenth Century*, Leyde, Brill, 2017 ; Gilles Veinstein, « Notes sur les inventaires après-décès », in *Les Ottomans. Variations sur une société d'Empire*, Paris, EHESS, 2017, p. 227 et p. 232.

17. Edhem Eldem, *L'Empire ottoman et la Turquie face à l'Occident*, Leçon inaugurale du Collège de France, Paris, Fayard/Collège de France, 2018, p. 36.

résultats attestent d'un changement dans ce domaine¹⁸. Toutefois, les études menées sur le commerce des draps français au Levant restent d'abord appuyées sur les sources françaises¹⁹. Ces dernières sont loin d'avoir livré toute leur richesse et l'exploitation des archives du commerce et des sources consulaires²⁰ doivent nous permettre d'entrevoir les changements opérés dans les choix des tissus et de leurs couleurs par les Ottomans.

Il semble qu'aucun facteur ne soit susceptible de permettre isolément d'appréhender la trajectoire de ce négoce. Il ne s'agit donc pas de renoncer ici à discuter des aspects commerciaux dont la réflexion doit impérativement être prolongée car, s'il n'est pas douteux que l'offre de draps fins français pour le Levant se dégrade au cours de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, la responsabilité ne peut en être attribuée seulement aux manufacturiers languedociens : considérer la dégradation de la fabrication comme la résultante du relâchement volontaire des producteurs n'est pas satisfaisant. Il en est de même du discours construit autour de la propension présumée naturelle et vertigineuse à frauder – notamment à partir des années 1760 – motivée par une supposée avidité à réaliser des gains faciles à court terme. De là découlerait le discrédit général des tissus fins à l'origine de l'effondrement des ventes dans les années 1780, favorisant le retour des draps anglais et la percée d'étoffes provenant des États allemands et autrichiens. Cette approche est centrée sur l'étude des sources commerciales et diplomatiques. Elle est construite à partir du discours du milieu du commerce : de la Chambre de Commerce de Marseille, des négociants de la capitale provençale, voire du Bureau du Commerce. Elle s'appuie aussi sur les archives du ministère de la Marine et celui des Affaires étrangères à travers, notamment, la correspondance consulaire et les mémoires et documents des consulats. Les consuls et des vice-consuls – dont beaucoup sont issus du milieu du négoce –, y montrent une préoccupation centrale : celle de l'écoulement des marchandises françaises au Levant et des conditions de collecte des

18. Voir en particulier, sur les approches de la consommation ottomane à partir de l'étude de sources locales, Suraiya Faroqhi, « Women, Wealth and Textiles in 1730s Bursa », in Elif Akçetin, Suraiya Faroqhi (eds.), *Living the Good Life*, op. cit. (n. 16), p. 213-235.

19. Edhem Eldem, *French Trade in Istanbul in the Eighteenth Century*, Leyde/Boston, Brill, 1999 ; Elena Frangakis-Syrett, *The Commerce of Smyrna in the Eighteenth Century (1700-1820)*, Athènes, Centre for Asia Minor Studies, 1992 ; Marie-Carmen Smyrnelis, *Une société hors de soi. Identités et relations sociales à Smyrne aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris/Louvain, Peeters, 2005.

20. Arnaud Bartolomei, Guillaume Calafat, Mathieu Grenet, Jörg Ulbert (éd.), *De l'utilité commerciale des consuls. L'institution consulaire et les marchands dans le monde méditerranéen, XVII^e-XX^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2017.

marchandises de retour. La mobilisation d'une telle documentation crée une série de biais : en plaçant la question commerciale au cœur, elle concourt à faire des pratiques des manufacturiers languedociens la cause de la crise commerciale de la draperie.

Notre projet est d'inverser la proposition en considérant la détérioration de la fabrication des draps fins français non pas comme une cause de l'effondrement du commerce du Levant, mais comme la conséquence de mutations structurelles à l'origine de la diminution tendancielle de la compétitivité des draps fins de Languedoc dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Afin de comprendre ce processus, il est indispensable de placer au cœur de la démonstration les aspects industriels et techniques, démarche jamais tentée à ce jour. L'évolution comparative des conditions techniques d'élaboration des produits européens à travers les étapes essentielles de la fabrication en sont un élément clef. L'effondrement des profits des manufacturiers provoqué par la hausse des coûts de production – au sein desquels le prix de la laine a occupé une place majeure – et la chute du prix réel des draps – du fait d'un escompte devenu prohibitif – sont tout aussi capitaux. C'est dans ce contexte que doit être appréhendée la dégradation de la fabrication de draps fins de Languedoc qui s'ensuit : la fraude étant une conséquence des difficultés rencontrées par les manufacturiers, même si l'on ne doit pas exclure les visées opportunistes des plus basses manufactures de la Montagne noire et de Carcassonne nouvellement autorisées à fabriquer pour le Levant. Bien que déterminants, les éléments d'explication industriels et techniques ne peuvent être saisis que replacés au sein d'une approche globale : l'arrière-plan constitué par les mutations des conditions du commerce, liées en partie aux transformations de la structure commerciale marseillaise et à l'évolution des rapports de force diplomatique, sont essentielles à la compréhension du processus aboutissant à la chute de la rentabilité de la draperie fine languedocienne et à l'émergence conjointe de tissus concurrents. Aussi, la mobilisation des sources du commerce et des sources consulaires doit rester majeure – en particulier les sous-séries B^I et B^{III} des Affaires étrangères conservées aux Archives nationales, ainsi que les mémoires imprimés des consuls tel celui de Felix-Beaujour. Elles doivent être impérativement croisées à la riche sous-série F¹² des Archives nationales et aux sources de l'intendance de Languedoc et de ses subdélégations – conservées dans les dépôts des archives départementales de la province – pour la richesse des informations économiques et techniques qu'elles renferment, notamment en ce qui concerne la production des divers commis de la monarchie ; on se référera, tout particulièrement, à celle des inspecteurs généraux Roland de la Platière, Holker père et fils dont l'action nous est aussi

connue à travers les sources imprimées et par des pièces inédites du Fonds Turgot – récemment classé et dorénavant accessible.

DRAPS LANGUEDOCIENS ET NÉGOCIANTS MARSEILLAIS

Alors que Venise et Florence dominent les approvisionnements en draps au Levant au XVI^e, la France commence à prendre une part importante des envois européens dans la deuxième moitié du siècle. Anglais et Hollandais font de même et, au XVII^e siècle, ils occupent une place prépondérante ; « londres » et « londrines » anglaises finissent par l'emporter, alors que les manufactures françaises s'effondrent entre 1660 et 1690²¹. Frappés de discrédit, les produits français doivent leur retour au Levant à la politique volontariste de Colbert et à son régime réglementaire²². De la Régence jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, les draps languedociens l'emportent sur les produits équivalents anglais et hollandais.

Le redressement de ce commerce résulterait de la production d'une nouvelle fabrication à « l'imitation d'anglais »²³. En réalité, les gammes de tissus mis au point en Languedoc à partir de la fin du XVII^e siècle révèlent une création spécifique : sans rapport avec le reste de la grande draperie française, elle est sensiblement différente de la concurrence anglaise. Julia de Lacy Mann ne s'y est d'ailleurs pas trompée, constatant que « le drap français était d'un type différent de l'anglais, plus mince, moins cher et avec des couleurs plus vives, au tissage lâche et légèrement foulé, ce qui le rendait très souple »²⁴, rejoignant les conclusions d'un mémoire français du milieu du XVIII^e siècle²⁵.

21. Benjamin Braude, « International Competition and Domestic Cloth in the Ottoman Empire: A Study in Undevelopment », *Review* II/3, 1979, p. 437-454.

22. Philippe Minard, *La Fortune du Colbertisme. État et industrie dans la France des Lumières*, Paris, Fayard, 1998 ; Traian Stoianovich, « Pour un modèle du commerce du Levant : économie concurrentielle et économie de bazar, 1500-1800 », in *Istanbul à la jonction des cultures balkaniques, méditerranéennes, slaves et orientales, AIESEE, Bulletin*, vol. 12, 1974/2, p. 63-86.

23. T. Stoianovich, « Pour un modèle du commerce du Levant... », art. cit. (n. 22), p. 86.

24. Julia de Lacy Mann, *The Cloth Industry in the West of England from 1640 to 1880*, [Oxford, Oxford UP, 1971], Gloucester, Alan Sutton, 1987, p. 41 : « French cloth was of a different type from English, thinner, cheaper, and with livelier colours, loosely woven, and lightly fulled, which made it very pliable ».

25. AN F¹² 645, Mémoire sur les manufactures de Languedoc en draps propres pour le Levant, s.n., s.d. : « Trois raisons ont mérité aux draps fins de Languedoc

Mais la généralisation de l'appréciation est trompeuse car, si les Languedociens produisent aussi bien des étoffes de qualité que des tissus ordinaires, c'est la catégorie de base des draps fins – les londrins seconds – qui l'emporte nettement avec plus ou moins 90 % de la fabrication²⁶. Cette position dominante tend à placer au second plan l'échec français à conquérir l'ensemble des marchés des draps ; pour les qualités ordinaires, les nims et les londres anglais ont toujours dominé le marché²⁷ ; quant aux draps supérieurs, les meilleures manufactures royales ne parviennent pas à égaler les mahoux chaly anglais²⁸ ; il en est de même pour les « draps hollandais supérieurs » comme pour les sayes de Venise²⁹, ce qui paraît être une constante au XVIII^e siècle³⁰ (figure 1).

Nature des draps	Nombre de fils de chaîne	Largeur		Qualité des laines
		sur le métier	au retour du foulon	
Mahoux premiers	3 600 fils	2 aunes 1/2	1 aune 1/3	Refin Villecastin, refin Ségovie ou refléurette Ségovie
Mahoux seconds	3 000 fils	2 aunes 1/16	1 aune 1/3	<i>Idem</i>
Londrins premiers	3 200 fils	2 aunes	1 aune 1/4	Ségovie
Londrins seconds	2 600 fils	1 aune 15/16	1 aune 1/6	Soria en chaîne, seconde Ségovie en trame
Nims	2 400 fils	1 aune 15/16	1 aune 1/5	Refleuret de Languedoc, Gandie, Albarracín

la préférence sur ceux d'Angleterre et de Hollande, la première leur légèreté, la seconde la variété des couleurs, la troisième le meilleur marché ».

26. Charles Carrière, « La draperie languedocienne d'exportation », in Louis Michael Cullen et Paul Butel (dir.), *Négoce et industrie en France et en Irlande aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, CNRS, 1980, p. 94.

27. AN AE B^{III} 191, Avis de Messieurs les Députés du Commerce sur le commerce du Levant, année 1753, f^o 201.

28. AN F¹² 645, Deuxième mémoire sur le commerce du Levant, s.n., s.d. (1746), f^o 23.

29. AN AE B^{III} 191, Avis de Messieurs les Députés du Commerce sur le commerce du Levant, année 1753, f^o 201.

30. AN AE B^I 444, Mémoire sur l'Égypte joint à la lettre du comte de Saint-Priest, 4 mai 1779.

Londres larges	2 400 fils	2 aunes 1/8	1 aune 1/4	<i>Idem</i>
Londres	2 200 fils	2 aunes	1 aune 1/6	<i>Idem</i>
Londres ordinaires	1 800 fils	1 aune 7/8	1 aune 1/6	Laines de Roussillon et de Languedoc

Figure 1. Draps de Languedoc : largeur, nombre de fils de chaîne, qualité des laines. D'après Arch. dép. Aude, N^o 1513, Bib. De Léon Nelli ; J. Rolland du Roquan, *Mémoire sur le commerce de Carcassonne, ancien et moderne*, s.d. [1807].

Comme pour toutes les productions fines anglaises et hollandaises, les draps languedociens s'appuient sur la texture fondamentale mise au point à la fin du Moyen Âge, reposant sur une armure toile et sur des laines cardées en chaîne et en trame. Pour garantir la qualité des productions fines, l'État a choisi d'imposer les plus belles toisons dans la réglementation. Si les meilleures fibres destinées à la fabrication des étoffes cardées sont toutes espagnoles, les plus belles sont castillanes et proviennent de Ségovie et de Soria³¹. En choisissant des laines excellentes pour les londrins seconds, les fabricants obtiennent de très beaux fils, réguliers et à faible titrage, facilitant l'imbrication des fibres au tissage, celle-ci étant accrue par le filage en torsion S de la chaîne et en torsion Z de la trame. La forte capacité des fils à se lier qui en résulte permet d'adopter un tissage lâche en frappant faiblement les duites au métier³². Son association à la finesse des fils donne un tissu fin et léger³³. Grâce à ces fibres mérinos, naturellement moelleuses, il supporte de n'être que faiblement foulé pour être parfaitement uni, sans feutrer : il gagne ainsi une grande souplesse et un toucher soyeux. Le lustre qui en résulte est renforcé par des apprêts légers³⁴. Enfin, les draps bénéficient de teintures aux couleurs vives, brillantes, variées et solides : les « couleurs fortes » du « grand teint »³⁵, à la fois les plus belles et les plus durables, où dominent la cochenille³⁶ et

31. AD Aude IX C 22, Règlement des manufactures, 22 octobre 1697.

32. Au sein de l'entrecroisement des fils entre chaîne et trame, les duites sont les fils de trame que l'on frappe plus ou moins les unes contre les autres, en fonction du type de tissu recherché (plus ou moins serré).

33. AN F¹² 645, Deuxième mémoire..., f^o 22.

34. *Ibidem*, f^{os} 23-25 et AN F¹² 645, Mémoire sur les manufactures..., f^{os} 1-5.

35. Le « grand teint » représente la qualité supérieure de la teinture. Employant des colorants nobles (indigo, cochenille), il permet d'obtenir des couleurs éclatantes et durables.

36. Danielle Trichaud-Buti et Gilbert Buti, *Rouge Cochenille. Histoire d'un insecte qui colore le monde, XVI^e-XXI^e siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2021.

l'indigo³⁷, puis – en contravention aux règlements ou par tolérance relative – les « couleurs basses » du « petit teint »³⁸, moins solides mais permettant toutes les fantaisies possibles de coloris et d'éclat³⁹. Les Languedociens passés maîtres dans l'art de parer les étoffes de multiples couleurs, conduisent l'inspecteur général Holker fils à considérer que « les teinturiers de Carcassonne sont les plus habiles qu'il y ait dans le royaume »⁴⁰.

Toutefois, la production n'est pas homogène : dès 1708, les londrins seconds sont produits en différentes qualités et, en 1731, une délibération prise à Constantinople répartit les londrins seconds en trois classes⁴¹. En 1746, on distingue les plus beaux tissus des manufactures royales des deuxième, troisième et quatrième catégories des manufactures royales moins réputées, de la jurande de Carcassonne et des fabricants ordinaires⁴². Cependant, au moins jusqu'aux années 1760, ils répondent tous à des critères de qualité qui font leur supériorité vis-à-vis des « londrines » anglaises, d'autant plus qu'ils sont moins chers que leurs concurrents britanniques⁴³. En effet, si les Levantins ont toujours été sensibles aux prix, la supériorité française s'est affirmée sur le créneau de la « plus grande perfection »⁴⁴.

Pour assurer la commercialisation des draps de Languedoc et de tous les produits au Levant, Marseille est en position de monopole en France, bénéficiant des relations diplomatiques franco-ottomanes favorables grâce aux privilèges octroyés par Colbert et au régime des capitulations – notamment celles de 1740⁴⁵. À la domination de

37. Marguerite Martin, « Les marchés de l'indigo en France. Flux, acteurs, produits (XVII^e-XVIII^e siècles) », Thèse de doctorat en histoire soutenue à l'université Paris 1-Panthéon-Sorbonne en 2016.

38. Le « petit teint » représente la qualité inférieure de la teinture. Employant des colorants peu coûteux (ex. : bois du Brésil et d'Amérique centrale), il permet d'obtenir des couleurs d'une très grande variété mais peu durables. Pour cette raison, les règlements les proscrirent pour les draps fins de Languedoc.

39. Que les nombreux échantillons conservés dans les fonds d'archives permettent de vérifier : Suraiya N. Faroqi et Christoph K. Neumann, *Ottoman Costumes. From textile to identity*, Istanbul, Eren, 2004, p. 26 et D. Cardon, *Des couleurs pour les Lumières...*, *op. cit.* (n. 7), p. 11.

40. AN F¹² 659^A, Mémoire du sieur Holker fils sur les manufactures de la province de Languedoc, 1774, f^o 71.

41. AN AE B^{III} 190, Rapport fait au bureau du commerce par M. de Montaran en 1753, f^o 57.

42. AN F¹² 645, Deuxième mémoire..., f^o 26.

43. AN F¹² 645, Mémoire sur les manufactures..., f^o 4 ; AN F¹² 645 ; Deuxième mémoire..., f^o 25 et AN F¹² 659^A, Mémoire du sieur Holker fils..., f^{os} 23-25.

44. P. Minard, « Réputation, normes et qualité... », art. cit. (n. 3), p. 82.

45. P. Masson, *Histoire du commerce français...*, *op. cit.* (n. 2), p. 17-18 ; C. Carrière, *Négociants...*, *op. cit.* (n. 2), p. 310-330.

l'armement marseillais et provençal quasi absolu, s'ajoute le système propre du négoce marseillais, tout autant essentiel. Quelques dizaines de grandes maisons sises dans le grand port méditerranéen suffisent. Sous le contrôle des « majeurs » de la capitale provençale, s'ajoutent ses commandites, installées dans les Échelles du Levant et de Barbarie ; ces régisseurs ou « complimentaires », agissent sous le contrôle étroit des « majeurs » ou commanditaires. Ils doivent cependant s'appuyer sur des intermédiaires locaux, les courtiers ou « censaux » – essentiellement grecs, juifs et arméniens⁴⁶. Ils sont la cheville ouvrière du commerce à l'intérieur de l'Empire ottoman, écoulant les draps contre des marchandises de retour – coton, laine, toiles, etc. – car les échanges au cœur de l'Anatolie, de la Syrie et même des Balkans supposent une parfaite maîtrise des sociétés et de réseaux complexes où « colporteurs » et « démarcheurs », ordinairement des « parents peu payés » des « censaux », font merveille⁴⁷. Ces réseaux ethniques, confessionnels et de parentèle, les liens que les familles entretiennent entre elles et les individus et groupes qui y sont liés sont particulièrement puissants à Smyrne⁴⁸. C'est d'autant plus important que la ville s'affirme comme le port principal de l'Empire ottoman au XVIII^e siècle, surtout dans la seconde moitié du siècle, en s'appuyant tout particulièrement sur son caractère multiethnique⁴⁹. Sa structure commerciale géographique, horizontale plutôt que verticale, fait de Smyrne le cœur puissant de redistribution, connecté aux centres de consommation secondaire en développement comme au plus profond des provinces par l'intermédiaire du commerce caravanier⁵⁰. Les marchands étrangers relégués à l'amont du commerce local sont donc dépendants des intermédiaires à la fois maîtres des

46. Voir, en particulier, les communications de Gilles Veinstein, Vassiliki Seirindou, Katerina Papakonstantinou, Markus Koller et Marie-Carmen Smyrnelis in Suraiya Faroqhi et Gilles Veinstein (dir.), *Merchants in the Ottoman Empire*, Paris/Louvain, Peeters, 2008.

47. Michel Morineau, « Naissance d'une domination. Marchands européens, marchands et marchés du Levant aux XVIII^e et XIX^e siècles », *Commerce de gros, commerce de détail dans les pays méditerranéens (XVI^e et XIX^e siècles)*, *Cahiers de la Méditerranée*, hors-série n^o 1, 1976, p. 148-150 ; S. Lupo, « Révolution(s) d'échelles... », art. cit. (n. 12), p. 96-98 ; C. Carrière, « La draperie languedocienne d'exportation », art. cit. (n. 26), p. 94.

48. Marie-Carmen Smyrnelis, *Une société hors de soi*, *op. cit.* (n. 19), p. 193-215 et p. 234 sq.

49. Marie-Carmen Smyrnelis, « Lecture critique de la bibliographie de Smyrne », in *Histoire d'une ville ottomane plurielle : Smyrne (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Istanbul, Isis, 2006, p. 13-36.

50. Edhem Eldem, *French Trade in Istanbul in the Eighteenth Century*, *op. cit.* (n. 19), p. 36-37.

routes et des réseaux intérieurs, du temps et du prix de vente auprès du consommateur final⁵¹.

Les maisons marseillaises mêlent étroitement activités commerciales et bancaires. Le négoce levantin est à circuit long et la réalisation des profits lointaine dans le temps : « trois ans ne sont parfois qu'un minimum ». Après avoir puisé dans sa trésorerie pour effectuer le cycle de production, le fabricant n'est pas capable de supporter les coûts liés à la commercialisation de ses draps : transport terrestre et maritime, assurance, coûts de transaction, commissions, réexpéditions éventuelles. Le négociant marseillais devient alors banquier, soutenant la trésorerie des fabricants, réduisant le découvert de la vente à termes par la pratique de l'escompte des billets et des lettres reçues en échange⁵². Le rôle des Marseillais, souvent critiqué du fait du monopole et des profits qu'il permet, n'a pourtant jamais réellement été remis en cause par l'absence de réelle alternative au service rendu⁵³.

DE LA FRAGILE DOMINATION FRANÇAISE À LA « CRISE DU LEVANT »

Au milieu du XVIII^e siècle, la rivalité commerciale au Levant tourne largement à l'avantage des produits français, essentiellement des londrins seconds. À Smyrne, en 1751, les draps français représentent 5 000 ballots et on évalue à 1 000 ceux des draps hollandais et « allemands » et, dans une même proportion, ceux des tissus anglais⁵⁴. C'est d'ailleurs à cette période que le commerce britannique au Levant continue de décliner⁵⁵. Les périodes 1754-1763 et 1764-1773 correspondent aux plus faibles valeurs annuelles des envois anglais au Levant⁵⁶. Concernant les concurrents moins puissants, après les premières tentatives avortées, on assiste à l'arrivée des draps

51. Gilles Veinstein, « Les marchands étrangers dans l'Empire ottoman (XVI^e-XVIII^e siècles). Questions de prix », in Suraiya Faroqhi et Gilles Veinstein (dir.), *Merchants in the Ottoman Empire*, *op. cit.* (n. 46), p. 47-61.

52. C. Carrière, « La draperie languedocienne d'exportation », art. cit. (n. 26), p. 94.

53. Voir, notamment, les documents produits dans la deuxième moitié des années 1770 à l'occasion de l'élaboration des nouveaux règlements dans AN F¹² 1379.

54. Elena Frangakis-Syrett, *The Commerce of Smyrna*, *op. cit.* (n. 19), p. 201.

55. Ralph Davis, *Aleppo and Devonshire Square. English Traders in the Levant in the Eighteenth Century*, Londres, Macmillan, 1967.

56. John James, *History of the Worst Manufacture in England*, Londres, Longman, Brown, Green Longmans and Roberts and Charles Stanfield, 1857, p. 256 ; T. Stoianovich, « Pour un modèle du commerce du Levant... », art. cit. (n. 22), p. 93.

de Bohême, qui peinent malgré tout à percer. Les londrins seconds vénitiens, copie du modèle languedocien, parviennent à prendre pied sur le marché, dans des proportions qui ne sont plus négligeables⁵⁷, alors qu'ils dominent aux deux tiers les ventes en Bosnie dès les années 1740⁵⁸.

À partir de la fin des années 1750 les conditions de l'échange sont moins favorables aux draps français : les prix de vente diminuent. L'une des raisons tient à l'évolution du taux d'escompte, ce système « curieux » qu'on « ne retrouve pas dans d'autres négoce », consistant à réduire la valeur réelle de vente alors que « le prix nominal est artificiellement maintenu »⁵⁹. En place dès la fin 1756, établi définitivement l'année suivante, il ne s'élève alors qu'à 10 % du prix des draps au début de 1757 ; au milieu de l'année, il atteint déjà 20 % et en avril 1758, 25 %⁶⁰. Sa progression se poursuit pour atteindre 40 à 45 % en 1765, alors que le prix nominal des londrins seconds est en baisse⁶¹ (figure 2).

Type	Noms des fabriques	Prix à l'aune (livre, sol, denier)	Escompte	Produit (livre, sol, denier)	Frais	Dernier produit (livre, sol, denier)
Manufactures royales	Montoulieu	15 L 6 s 3 d	17 %	12 L 14 s 2 d	10 %	11 L 8 s 10 d
	La Terrasse	14 L 17 s 6 d	17 %	12 L 6 s 0 d	10 %	11 L 2 s 2 d
	Pennautier	14 L 0 s 0 d	22 %	10 L 18 s 5 d	10 %	9 L 16 s 7 d
	Roquecourbe	13 L 11 s 3 d	28 %	9 L 15 s 4 d	10 %	8 L 15 s 9 d
Jurande de Carcassonne	Fournier	13 L 2 s 6 d	21 %	10 L 7 s 4 d	10 %	9 L 6 s 7 d
	Garrigues					
	Aigubelle					
	Airolles					
	Dutar					

57. T. Stoianovich, « Pour un modèle du commerce du Levant... », art. cit. (n. 22), p. 98-99.

58. AN AE B^{III} 239, Commerce de Bosnie, s.n., s.d. (c. 1750), f^o 1.

59. C. Carrière, *Négociants...*, op. cit. (n. 2), p. 406.

60. C. Carrière et M. Morineau, « Draps du Languedoc... », art. cit. (n. 2), p. 121.

61. AN AE B^I 439, Copie du mémoire de la Nation de Constantinople présenté à Vergennes, avril 1765, f^o 1-2.

Manufactures royales	La Trivalle	13 L 2 s 6 d	26 %	9 L 14 s 8 d	10 %	8 L 14 s 6 d
	Cuxac					
	Bize					
	Saptes	13 L 2 s 6 d	28 %	9 L 9 s 0 d	10 %	8 L 10 s 6 d
Villeneuveville						
Jurande de Carcassonne	Paul Cusson et fils	13 L 2 s 6 d	30 %	9 L 3 s 8 d	10 %	8 L 5 s 2 d
	Carcassonne – Fabrique ordinaire					
Limoux et Bédarieux		13 L 2 s 6 d	32 %	8 L 18 s 6 d	10 %	8 L 0 s 0 d
Saint-Chinian, Bédarieux, Clermont		13 L 2 s 6 d	33 %	8 L 15 s 11 d	10 %	7 L 18 s 1 d

À Smyrne, pendant que les ventes au comptant disparaissent, les trocs représentent dorénavant plus de la moitié des cessions alors que les termes atteignent leurs plus hauts niveaux⁶². Cette détérioration commerciale est sensiblement liée à la nouvelle position des « censaux » et au développement du « troc anticipé », c'est-à-dire à la pratique consistant à charger les courtiers de trouver les acquéreurs pour les draps languedociens tout en procurant, en parallèle, les marchandises de retour à remettre aux « complimentaires ». Seuls maîtres du marché intérieur ottoman pour le compte des régies, les « censaux » disposent ainsi d'un avantage inégalable dans la capacité à jouer sur les prix. Au centre d'un jeu complexe de négociations et de spéculations – notamment sur les monnaies⁶³ –, ils peuvent vendre un londrin second à Constantinople à un prix inférieur à celui payé lors de l'achat à Smyrne, tout en gagnant de l'argent, grâce à la surévaluation du montant des marchandises de retour⁶⁴. Les conséquences sont redoutables sur la péjoration des prix des londrins seconds, en général, d'autant que les draps vendus à Constantinople n'auraient dû l'être qu'à un prix supérieur à ceux de Smyrne, en raison du niveau élevé des frais de transport et de vente dans la capitale de l'Empire⁶⁵.

62. S. Lupo, « Révolution(s) d'échelles... », art. cit. (n. 12), p. 540-541.

63. AN AE B^{III} 191, Avis de Messieurs..., f^o 31.

64. M. Morineau, « Naissance d'une domination... », art. cit. (n. 47), p. 150.

65. Ce qui était déjà le cas au milieu du XVIII^e siècle : AN AE B^{III} 191 ; Avis de Messieurs..., f^o 51.

C'est dans ce contexte que survient la guerre de Sept Ans, catastrophique pour les « majeurs » qui connaissent leur pire période commerciale au XVIII^e siècle⁶⁶. Empêchés d'acheminer les draps, ils doivent céder temporairement leur place à Livourne, à Raguse, mais aussi aux Suédois et, surtout, aux Hollandais, où les propriétaires de bateaux sont déjà majoritairement des Ottomans : Grecs, Arméniens et Juifs⁶⁷. Les draps de Languedoc s'écoulent donc durant la guerre⁶⁸, mais les fabricants languedociens, qui produisent déjà trop – encouragés en cela par la fin de la fixation –, sont rattrapés par la sévère crise de 1764⁶⁹. Cela ne semble portant pas affecter la structure productive languedocienne⁷⁰, mais la surproduction s'installe et les prix s'effondrent. Du fait de coûts de production et de commercialisation élevés, les profits des fabricants sont structurellement modestes : 2 à 3 % au mieux⁷¹. Dans la deuxième moitié du siècle, ils ne cessent de fléchir à cause de l'augmentation de l'escompte et des frais, auxquels s'ajoutent l'envol des prix des matières premières et une politique d'achat toujours plus agressive⁷². « Ces vils prix » sont imposés par les négociants marseillais qui gagnent beaucoup, bien que bénéficiant d'un pourcentage de profit similaire⁷³, du fait des volumes commercialisés, toujours considérables⁷⁴ ; si les années 1760 sont difficiles pour les Marseillais, il en va différemment des années 1770 au cours desquelles les « périodes de facilité du marché marseillais » l'emportent sur les difficultés⁷⁵ (figure 3).

Aussi, à partir des années 1760, les Languedociens sont constamment menacés de produire à perte, du fait de la poursuite de « l'avilissement du prix de leur fabrication »⁷⁶, d'autant que les Marseillais

66. C. Carrière et M. Morineau, « Draps du Languedoc... », art. cit. (n. 2), p. 117.

67. Charles Carrière et Marcel Courdurié, « Les grandes heures de Livourne au XVIII^e siècle. L'exemple de la guerre de Sept Ans », *Revue historique*, vol. CCLIV, 1975/1, p. 39-80 ; AN AE B¹ 439, Lettre du chevalier de Vergennes, Constantinople, 17 février 1766, f^{os} 21-23 ; Elena Frangakis-Syrett, *The Commerce of Smyrna*, op. cit. (n. 19), p. 201 ; S. Lupo, « Révolution(s) d'échelles... », art. cit. (n. 12), p. 537-538 ; M. Morineau, « Naissance d'une domination... », art. cit. (n. 47), p. 145.

68. C. Carrière, *Négociants...*, op. cit. (n. 2), p. 405-406.

69. S. Lupo, « Révolution(s) d'échelles... », art. cit. (n. 12), p. 537-545.

70. C. Marquié, *L'Industrie textile carcaïssonnaise*, op. cit. (n. 2), p. 49.

71. AN F¹² 645, Deuxième mémoire..., f^o 40.

72. S. Lupo, « Révolution(s) d'échelles... », art. cit. (n. 12), p. 576.

73. AN F¹² 645, Mémoires sur le commerce du Levant par Bonneval, 26 juin 1749, f^o 18.

74. AN F¹² 645, Deuxième mémoire..., f^o 44.

75. Pour reprendre l'expression de Charles Carrière : C. Carrière et M. Morineau, « Draps du Languedoc... », art. cit. (n. 2), p. 117.

76. AN AE B¹ 439, Lettre du chevalier de Vergennes, Constantinople, 8 avril 1765, f^o 7.

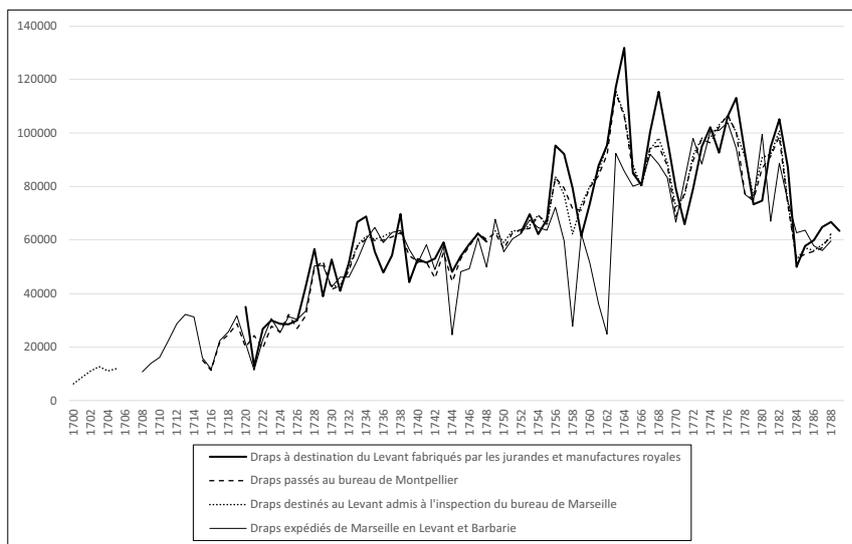


Figure 3. Évolution de la production et de la marque des draps destinés au Levant au XVIII^e siècle (nombre de demi-pièces)

Source : d'après Charles Carrière et Michel Morineau, « Draps du Languedoc et commerce du Levant au XVIII^e siècle », *Revue d'Histoire économique et sociale*, vol. 46, n^o 1, 1968, p. 108-111 et p. 117.

n'hésitent pas à mettre en concurrence les Carcassonnais avec des « fournisseurs supplétifs » aux produits médiocres⁷⁷. On retrouve le jeu « pervers » observé ailleurs, des négociants « qui n'achètent qu'à bas prix et incitent à fabriquer dans des qualités inférieures »⁷⁸, ce qui paraît en contradiction avec les déclarations de marchands se plaignant de ne pas trouver de bonnes étoffes⁷⁹ : mais a-t-on affaire aux mêmes ? Que reste-t-il alors aux fabricants languedociens sinon « se relâcher sur les portées des chaînes, diminuer la quantité des laines, en altérer les qualités, donner la torture à leurs draps à la rame pour en augmenter l'aunage et se permettre des infidélités de toutes sortes d'espèces » touchant à « la qualité des apprêts [et au] fond des couleurs »⁸⁰. La détérioration de la fabrication ne fait pas de doutes.

77. S. Lupo, « Révolution(s) d'échelles... », art. cit. (n. 12), p. 541.

78. P. Minard, « Réputation, normes et qualité... », art. cit. (n. 3), p. 86.

79. S. Lupo, « "Avec de bons draps bien assortis..." », art. cit. (n. 5), p. 37.

80. AN AE B¹ 439, Copie du mémoire..., f^o 3, Sylvain-Meinrad-Xavier de Golbéry, *Considérations sur le département de la Roer, Aix-la-Chapelle*, Imp. J.-G. Beaufort, 1811, p. 377 ; C. Carrière et M. Morineau, « Draps du Languedoc... », art. cit. (n. 2), p. 119-120 ; C. Marquié, *L'Industrie textile carcassonnaise, op. cit.* (n. 2), p. 148-149.

Dès les années 1760, les plaintes abondent en ce sens au Levant. La situation se dégrade encore dans les années 1770 : dans un contexte aggravant de surproduction, « la fraude [atteint] un excès capable de [...] faire perdre entièrement le commerce de la draperie »⁸¹.

Dès la fin des années 1760, la confiance paraît rompue : pour la première fois en 1769, l'ambassadeur constate que des « drapiers [ottomans] se font justice eux-mêmes » afin de se dédommager d'une pièce défectueuse⁸². Pour le baron de Tott, en tournée officielle au Levant, « ce n'est plus aujourd'hui de notre mauvaise fabrication que les Turcs se plaignent, mais de notre mauvaise foi » et « on pourrait même avec utilité et sans inconvénient continuer la fabrication de nos mauvais draps puisqu'ils se vendent, mais sous un nom qui les distinguerait des bonnes fabriques », car « les mauvais draps mêmes peuvent se bien vendre et qu'il suffit de ne pas tromper l'acheteur »⁸³. La mystification est toutefois devenue systématique : à Smyrne, les syndics des marchands drapiers du « vieux Bezestîn »⁸⁴ s'en plaignent en dénonçant un manque d'aunage jugé « considérable », auquel s'ajoute une escroquerie consistant à fournir des draps dont la tête est conforme à l'échantillon, alors que le reste de la pièce est inférieur « de 10 à 15 % et que la fin n'offre plus le moindre rapport de qualité avec le commencement »⁸⁵. Aussi les marchands drapiers exigent-ils dorénavant que les draps soient dépliés pour être contrôlés, opérations aux conséquences fâcheuses car elles « terni[sent] le lustre et la couleur »⁸⁶.

81. AN F¹² 1379, Extraits des registres de la Chambre de Commerce de Marseille, délibérations du 7 et du 25 novembre 1765 ; AN F¹² 1379, Extrait d'une lettre de Peyssonel à de Boynes, 5 janvier 1773. D'une manière générale, voir, dans ce même carton, l'ensemble des copies de lettres, de mémoires et de délibérations de la Chambre de commerce de Marseille formant un dossier constitué pour le contrôleur général des finances. Voir aussi S. Lupo, « Révolution(s) d'échelles... », déjà cité, p. 551-564.

82. AN AE B^I 440, Lettre du chevalier de Saint-Priest, Constantinople, 15 avril 1769, f^o 1 et f^o 3.

83. AN AE B^{III} 233¹, Compte rendu de l'inspection des échelles du Levant et de Barbarie en exécution des arrêts du Conseil du neuf décembre 1776. Baron de Tott, inspecteur général des établissements en Levant et en Barbarie, mai 1776-juin 1777, article « Smyrne ».

84. Marché couvert. Du turc ottoman *bedesten* ou *bezzâzistân* ou encore *bezistân* (بازستان).

85. AN AE B^{III} 233², Traduction de la requête des syndics des marchands drapiers du vieux Bezestîn adressée au baron de Tott, Smyrne, le 24 janvier 1778, f^{os} 2-3.

86. *Ibidem*, f^{os} 2-3. C'est dès 1764 que les drapiers prennent pour habitude d'« examiner » les draps car ils n'achètent plus « qu'avec défiance peut être suivi de la prévention » : AN AE B^I 439, État du commerce à Constantinople, chevalier de Vergennes, 23 mars 1764, f^o 4.

La dégradation du commerce des draps languedociens au Levant dépend aussi de la montée de produits concurrents. Quoique longtemps passé sous silence, le développement de la production ottomane ne doit pas être négligé. Ainsi, la fabrication de tissus plus ou moins grossiers pour les manteaux et l'ameublement – tels les *abas* –, montre le développement d'une véritable protoindustrie aux débouchés destinés aussi bien aux parties les plus reculées de l'Empire qu'à l'Inde et même à l'Europe⁸⁷. La concurrence finit aussi par toucher des marchés de prédilection des londrins français tels que les fournitures des armées ; ainsi, en 1777, « la manufacture des draps pour habiller les janissaires », aux mains du juif Isaac, augmente sa production de draps larges et fabrique 2 000 vestes supplémentaires par rapport à 1776⁸⁸. Mais, plus que toute autre, c'est la montée en puissance des importations au Levant des draps des Pays-Bas autrichiens et de la Rhénanie qui paraît plus sérieuse – davantage que celle des londrins vénitiens –, avant le surgissement d'une draperie britannique : le *shalloon*.

DE LA MONTÉE EN PUISSANCE DES *LEIPSIKS* AU REMPLACEMENT DES DRAPS LONDRINS

Depuis la fin du XVII^e⁸⁹, ou le début du XVIII^e siècle, sont produits des draps fins dans la petite région située entre Meuse et Rhin, des vallées de la Vesdre et de la Roër. La similitude de leur fabrication et les choix opérés dans leur classement aux foires de Leipzig ont abouti à les reconnaître sous une même dénomination commerciale : *leipsiks*. C'est sous cette appellation que leurs draps sont vendus et appréciés au Levant, grâce aux « marchands orthodoxes » fréquentant régulièrement les foires, à raison de plus de cent visiteurs par an au cours du dernier tiers du XVIII^e siècle⁹⁰. Il est difficile de définir

87. Suraiya Faroqhi, « Making and Marketing Rough Woollens: From Balkan Looms to Istanbul Shops », *Turcica*, 47, 2016, p. 97-120.

88. AN AE B^I 443, Traduction d'un ferman de la Porte, l'an de l'Hégire 1191 (1777), f^{os} 1-3.

89. S. Golbéry, *Considérations sur le département de la Roer*, op. cit. (n. 80), p. 360.

90. Gérard Gayot, « La main invisible qui guidait les marchands aux foires de Leipzig : enquête sur un haut lieu de la réalisation des bénéfices, 1750-1830 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 48, 2001/2, p. 76-77 et p. 83 ; T. Stoianovich, « The Conquering Balkan Orthodox Merchant », art. cit. (n. 15), p. 261.

précisément à quels types de draps on a affaire du fait de la gamme étendue des produits compris sous ce nom générique⁹¹. L'essentiel devait être le fait d'une production de qualité moyenne en raison de la nature même des laines employées et de leur mélange, caractéristique de ce que les sources qualifient d'« étoffe secondaire »⁹². C'est pour cela que les *leipsiks* franchissent massivement le Danube au plus tôt dès les années 1750, au plus tard au début des années 1760⁹³. Ce sont ces draps qui assurent une bonne partie du remplacement progressif des londrins seconds français sur les marchés des Balkans⁹⁴, dans la fourniture de manteaux et des robes aux ottomans⁹⁵.

Le coût des matières premières joue là un rôle capital. Jusqu'aux années 1740, les manufactures de Languedoc peuvent se fournir en belles laines d'Espagne à des prix permettant d'associer production de qualité et bons profits, le contexte de croissance favorisant l'absorption des hausses successives⁹⁶. Mais dès le milieu du siècle, la part des laines castillanes employées dans la production des londrins seconds est en baisse du fait de l'élévation du prix des fibres ibériques⁹⁷, alors que le poste des laines représente à lui seul 56 % du coût d'une pièce de drap⁹⁸. Dans les années 1770, le prix des toisons espagnoles est tellement élevé qu'il empêche les fabricants de londrins seconds d'y recourir exclusivement⁹⁹. Les marchands-fabricants se sont alors massivement reportés sur les laines nationales, source souvent de discrédit. Néanmoins, le recours à certaines fibres françaises dans la fabrication des londrins seconds n'est pas systématiquement préjudiciable, car la laine fine de Languedoc ou du Roussillon

91. « On y fait des draps en quantité [...] de toutes les sortes », cf. Roland de la Platière, *Encyclopédie méthodique. Manufactures, arts et métiers*, Paris, Panckoucke, 1785, p. 259.

92. AN AE B^I 950, Lettre du consul de Raguse Desrivaux au M^{al} de Castries, 15 août 1785 ; S. Golbéry, *Considérations sur le département de la Roer*, *op. cit.* (n. 80), p. 165, 361 ; Roland, *Encyclopédie méthodique*, *op. cit.* (n. 91), p. 77*.

93. G. Gayot, « La main invisible... », art. cit. (n. 90), p. 83 ; S. Lupo, « Révolution(s) d'échelles... », art. cit. (n. 12), p. 523 ; T. Stoianovich, « Pour un modèle du commerce du Levant... », art. cit. (n. 22), p. 98 ; Nikolaos G. Svoronos, *Le Commerce de Salonique au XVIII^e siècle*, Paris, Puf, 1956, p. 225.

94. AN AE B^{III} 233¹, Compte rendu de l'inspection des échelles du Levant...

95. AN F¹² 645, Mémoire sur les manufactures....

96. « Jusqu'ici l'on n'a pas manqué de laines d'Espagne et on les a eu sur un prix où le fabricant n'a pas mal trouvé son compte », cf. : AN F¹² 1379, Situation des manufactures de la province de Languedoc en 1744 suivant les mémoires de M. Le Nain, f^o 1.

97. L. Dutil, *L'État économique du Languedoc*, *op. cit.* (n. 2), p. 338-341.

98. C. Marquié, *L'Industrie textile carcaissonnaise*, *op. cit.* (n. 2), p. 144.

99. AN F¹² 659^A, Mémoire du sieur Holker fils..., f^o 58.

peut être admise en lieu et place des toisons espagnoles pour la fabrication des londrins seconds¹⁰⁰. Cependant, l'insuffisance chronique des moutons en Languedoc, ajoutée à l'exportation illicite des plus belles laines ainsi qu'à leur demande croissante par les manufactures méridionales de toutes sortes, rend impossible la généralisation d'une telle application¹⁰¹. Plus grave encore, cette pression sur l'offre en fibres languedociennes provoque une hausse constante de leurs prix dans la seconde moitié du XVIII^e siècle¹⁰². Si les meilleures manufactures peuvent se permettre d'utiliser de belles fibres languedociennes ou espagnoles, la majeure partie des fabricants, pour ne pas produire à perte, est contrainte d'acheter des laines inappropriées au tissage de londrins seconds, faites de matières françaises de qualité inférieure, voire de laines du Levant. Or, la légèreté et le moelleux de ces tissus dépendent de la qualité spécifique des fibres mérinos. En y renonçant, la filature devient inévitablement plus grossière : le nombre de fils de chaîne diminue alors, au-delà même des dérives réglementaires tolérées (figure 4). Le tissage, volontairement « lâche et mal couvert », ne permet plus de lier les fibres entre elles et provoque des *clairières* ou *clairs*¹⁰³, le fil étant dorénavant insuffisamment serré : « le drap est moins lié et moins nerveux »¹⁰⁴. Finalement, on obtient des londrins seconds peu fermes, peu remplis, donnant des draps mal tenus, sans corps¹⁰⁵.

Nature des draps	Règlement et tolérance pour les 2 ^e qualités	Production frauduleuse	
		Réduits à	Jusqu'à mauvaise fabrique
Mahoux premiers	3 600 fils	3 200 fils	3 000 fils
Mahoux seconds	3 200 fils	3 000 fils	2 800 fils
Londrins premiers 1 ^{re} qualité	3 200 fils	3 000 fils	2 800 fils

100. AN F¹² 1379, Projet de tableau de fabrication pour les draps du Languedoc, s.d. [entre 1774 et 1780].

101. L. Dutil, *L'État économique du Languedoc*, op. cit. (n. 2), p. 337-338.

102. AN F¹² 557, Lettre de l'inspecteur de Nîmes, 2 novembre 1789.

103. Comprendre des trous : AN MAR B⁷ 452, Mémoire sur le commerce du drap de Languedoc en Levant, Consuls, 20 juin 1787, f^o 1.

104. AN AE B¹ 439, État du commerce à Constantinople, chevalier de Vergennes, Constantinople, 23 mars 1764, f^{os} 2-3.

105. Roland, *Encyclopédie méthodique*, op. cit. (n. 91), p. 414. Sur l'abus des rames voir aussi AN F¹² 645, Mémoire sur les manufactures..., f^o 5 et AN F¹² 655^B, Lettres patentes du roi portant règlement pour la fabrication des étoffes de laine, 4 juin 1780 (qui bien que simplifiant sensiblement l'appareil réglementaire fait état d'exigences fortes sur l'usage contrôlé des rames).

Londrins premiers 2 ^e qualité	2 800 fils	2 600 fils	2 400 fils
Londrins seconds 1 ^{re} qualité	2 600 fils	2 400 fils	2 000 fils
Londrins seconds 2 ^e qualité	2 400 fils	2 000 fils	1 600 fils
Nims	2 400 fils	2 000 fils	1 600 fils
Londres larges	2 400 fils	2 000 fils	1 600 fils

Figure 4. Draps de Languedoc : variété des qualités en fonction du nombre des fils de chaîne

Source : d'après Arch. nat., F12 ; 549-550 ; Mémoire sur le rétablissement du commerce du Levant par Thomassin sous-préfet du 4^e arrondissement de la Haute-Garonne, et avant entrepreneur de la manufacture de la Terrasse en draps pour le Levant, 29 thermidor an X.

Les *leipsiks* ne connaissent pas ces difficultés car leurs caractéristiques techniques sont sensiblement différentes de celles des productions languedociennes. Leur premier avantage réside dans l'emploi majoritaire de fibres meilleur marché que leurs homologues françaises. On compte d'une part les « laines d'Allemagne » – aux qualités très variables – dont le terme générique recouvre les matières premières de Saxe, de Silésie, de Bohême et de Hongrie¹⁰⁶. Ces matières sont mélangées de fibres andalouses issues de Séville appartenant à la troisième classe des fibres ibériques¹⁰⁷. Bien que tissés serrés à base de fils plus grossiers que les londrins seconds, les *leipsiks* possède un certain moelleux grâce à un mélange proportionnellement bien pensé des différentes catégories de laines allemandes et andalouses¹⁰⁸. Les Languedociens ne restent pas sans réagir et tente d'imiter les *leipsiks*, mais la faible élasticité-prix de la demande ottomane interdit d'envisager de produire des draps moyens et supérieurs ayant plus de corps car consommant plus de matières premières et nécessitant davantage de main-d'œuvre¹⁰⁹. Les manufactures – comme Clermont, Limoux ou Chalabre – qui optèrent pour cette solution abandonnèrent les exportations au Levant pour fabriquer des draps plus lourds et « corsés » pour la France, l'Espagne, l'Italie et les colonies aux prix

106. Roland, *Encyclopédie méthodique, op. cit.* (n. 91), p. 82*-84* et p. 188*.

107. Roland, *Encyclopédie méthodique, op. cit.* (n. 91), p. 75* et J. Peuchet, *Dictionnaire universel de la géographie commerçante*, Paris, Blanchon, An VII, t. 3, p. 765.

108. Félix-Beaujour, *Tableau du commerce de la Grèce, formé d'après une année moyenne, depuis 1787 jusqu'en 1797*, Paris, chez Renouard, 1800, t. 2, p. 62.

109. AN F¹² 1379, Mémoire sur les abus du commerce de draps qui se fait au Levant et sur les vrais moyens d'y remédier, s.d. [années 1770], f^{os} 8-9.

supérieurs et aux coûts commerciaux inférieurs : un drap carcassonnais « façon d'Elbeuf », qui n'est pas plus onéreux à fabriquer qu'un londrin second, se vend un tiers plus cher sur ces marchés ¹¹⁰.

La supériorité des *leipsiks* tient aussi à la capacité des entrepreneurs à s'approvisionner en produits bon marché pour les matières grasses indispensables à la filature et aux opérations de dégraissage et de foulage : l'huile de colza est bien moins onéreuse que l'huile d'olive. Ils bénéficient aussi de la proximité de houille et de tourbe contrairement aux Languedociens qui dépensent beaucoup pour acquérir bois et charbon ¹¹¹.

Enfin, dès les années 1760, les entrepreneurs de *leipsiks* s'engagent dans « l'irrésistible tentation de réduire les coûts salariaux » ¹¹². Au même moment, en Languedoc, les ouvriers du textile se font de plus en plus revendicatifs, davantage dans la contestation de la remise en cause des libertés du travail que pour demander la hausse des rémunérations : une constante au XVIII^e siècle ¹¹³. Connaissant une hausse durant la période faste de vente au Levant, les salaires réels semblent se dégrader dès 1762-1772 ¹¹⁴, même s'il est difficile d'estimer l'évolution avec précision du fait des différentes composantes de la rétribution – en argent et en nature ¹¹⁵. En revanche, au même moment, alors que le prix des fibres s'envole, il est certain que les coûts de production liés à la main-d'œuvre régressent par la réduction du temps de travail nécessaire à la production d'un londrin second ¹¹⁶. C'est donc bien « la logique implacable du prix de revient ¹¹⁷ » qui s'applique ici et qui, finalement, rend les manufactures textiles entre Meuse et Rhin plus compétitives que leurs homologues de la France méridionale.

Les fabriques « allemandes » bénéficient également de modalités plus souples de commercialisation, là où les marchands-fabricants du Languedoc dépendent de la structure commerciale marseillaise dans

110. J.-M. Minovez, *La Puissance du Midi*, op. cit. (n. 7), p. 162-166 ; C. Marquié, *L'Industrie textile carcassonnaise*, op. cit. (n. 2), p. 76-81.

111. S. Golbéry, *Considérations sur le département de la Roer*, op. cit. (n. 80), p. 361, 372-373, 378-379.

112. G. Gayot, « La main invisible... », art. cit. (n. 90), p. 90.

113. Jean Nicolas, *La Rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale, 1661-1789*, Paris, Seuil, 2002, p. 292-293.

114. Georges Frêche, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières, vers 1670-vers 1789*, Paris, Cujas, 1975, p. 553-563.

115. Samuel Guicheteau, *Les Ouvriers en France, 1700-1835*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 39-44.

116. AN F¹² 1379, Mémoire sur les abus du commerce de draps qui se fait au Levant et sur les vrais moyens d'y remédier, s.d. [années 1770].

117. G. Gayot, « La main invisible... », art. cit. (n. 90), p. 90.

la vente de leurs assortiments, grevant lourdement les bénéfiques de production par l'application d'un escompte prohibitif et de frais importants¹¹⁸. Ce sont probablement les mêmes causes économiques qui limitèrent le développement des exportations en Perse, aux Indes et en Chine¹¹⁹. De leur côté, les entreprises septentrionales peuvent s'appuyer sur une « augmentation considérable des services de voiturage » qui, à partir de la foire de Leipzig¹²⁰, « mènent fort au loin les draps manufacturés » grâce à des charrettes à deux roues, « sur les bords de la Seine, sur ceux du Danube, et jusqu'aux frontières de l'Italie et de la Turquie¹²¹. » En outre, encore à la fin de la période étudiée, si les *leipsiks* sont aussi négociés en assortiments, beaucoup gagnent l'Empire ottoman en pièces vendues « de gré à gré, sans échantillon et sans facture », favorisant le « petit détaillant [et le] vendeur qui peut vendre comptant¹²². »

Les *leipsiks* font également fureur au Levant du fait des couleurs dont ils sont parés car, plus que de donner du corps aux étoffes, la force des fabricants réside dans la capacité à teindre à moindre frais dans une gamme étendue de couleurs, recherchées pour leur brillant, leur finesse et leur solidité. Choissant des ingrédients moins chers que ceux dévolus au « grand teint », ils optent pour des techniques permettant d'appliquer des « couleurs basses » en réduisant souvent les coûts de production de moitié, comparativement à l'emploi de « couleurs fortes »¹²³. Ces couleurs dites « bizarres » – faites de déclinaisons de rouge, d'écarlate, de tout une variété de roses et d'oranges, auxquelles il faut ajouter les « verts de Saxe » –, se caractérisent avant tout par l'éclat et la diversité de leur apparence ; elles « plaisent aux Turcs, parce qu'elles éblouissent les yeux¹²⁴ » et même « les gens de qualité¹²⁵ » les préfèrent aux autres parce qu'elles sont des étoffes de « goût »¹²⁶.

118. AN F¹² 549-550, Tableau de fixation des prix des draps londrins seconds établis à Constantinople, s. d. (1787) ; J.-M. Minovez, *La Puissance du Midi*, *op. cit.* (n. 7), p. 118.

119. Danielle Fabre, « Une maison de commerce nîmoise au XVIII^e siècle. Fornier et Cie (1762-1779) », Mémoire de maîtrise soutenu à l'université de Montpellier III en 1970.

120. G. Gayot, « La main invisible... », art. cit. (n. 90), p. 88-89.

121. S. Golbéry, *Considérations sur le département de la Roer*, *op. cit.* (n. 80), p. 200.

122. Félix-Beaujour, *Tableau du commerce de la Grèce*, *op. cit.* (n. 108), p. 62-63.

123. Charles Carrière et Marcel Courdurié, « Un sophisme économique. Marseille s'enrichit en achetant plus qu'elle ne vend », *Histoire, économie et sociétés*, 1984/1, p. 18, n. 42.

124. Félix-Beaujour, *Tableau du commerce de la Grèce*, *op. cit.* (n. 108), p. 62.

125. J. Peuchet, *Dictionnaire universel*, *op. cit.* (n. 107), t. 3, p. 515.

126. Gilbert Buti, « Des goûts et des couleurs. Draps du Languedoc pour clientèle levantine au XVIII^e siècle », *Rives méditerranéennes*, 29, 2008, p. 135 ; S. Lupo, « Révolution(s) d'échelles... », art. cit. (n. 12), p. 545-551.

Les Français qui ont jusque-là dominé dans la production de beaux draps aux couleurs éclatantes, sont distancés : tous les londrins seconds n'arborant pas des couleurs « assez vives »¹²⁷. On peut ainsi mieux comprendre la réorientation marquée de la production languedocienne en direction de draps moins bien confectionnés sur lesquels on applique le « petit teint » pour produire des pièces peu chères aux couleurs en vogue. Du fait des règlements et, plus généralement, de la pratique languedocienne de teindre en pièce¹²⁸, cette adaptation ne peut que conduire à l'échec car il est irréalisable, dans ce cas, « de rendre solide les couleurs basses », alors qu'il est impossible « de conserver une supériorité dans la concurrence avec [les draps] de Leipsik et autres d'Allemagne » en appliquant seule la coûteuse teinture en pièce en « couleurs fortes »¹²⁹. De là découle une grande partie de la masse des récriminations concernant les défauts de teintures des draps français au Levant¹³⁰, au point que des pièces « déteignent au moindre frottement »¹³¹.

Les teinturiers entre Meuse et Rhin ne connaissent pas ces problèmes car ils ont résolu la moindre tenue des « couleurs basses » en choisissant de teindre « en laine » ou « en flocon », c'est-à-dire juste avant la filature, moyen qui paraît seul à même de permettre une bonne pénétration des colorants dans les fibres¹³². Toutefois, cette méthode donne des couleurs malgré tout « moins durables que celles des teinturiers anglais et français »¹³³. Le bas prix et la diversité des assortiments d'étoffes de goût priment cependant sur toute autre considération. Or, les manufactures languedociennes supérieures, soucieuses de leur réputation, restent fidèles à la réglementation et donc aux matières premières chères et à la teinture au « grand teint ».

127. Lettre de Garavaque et Cusson, 28 avril 1762, cité par S. Lupo, « Révolution(s) d'échelles... », art. cit. (n. 12), p. 547.

128. Pour donner aux draps tissés le meilleur éclat possible, la teinture était réalisée en fin de cycle productif : les principaux apprêts consistant, après le foulage, à lainer et à tondre les pièces d'étoffe.

129. AN F¹² 1378, Copie de lettre de Saint-Priest au maréchal de Castries, Montpellier le 20 août 1783, f^o 4.

130. Voir, à ce sujet, la masse des plaintes de toutes sortes en accroissement sensibles à partir des années 1770 : AN F¹² 1379, Extraits des registres de la Chambre de Commerce de Marseille. Pour les aspects techniques : D. Cardon, *Des couleurs pour les Lumières*, op. cit. (n. 7), p. 199.

131. AN F¹² 1379, Extrait de la lettre de M. Le chevalier de Saint-Priest, 14 décembre 1772.

132. AN F¹² 1378, Copie de lettre de Saint-Priest au maréchal de Castries, 20 août 1783, f^o 1.

133. John Galt, *Voyages and travels in the years 1809, 1810 and 1811, containing statistical, commercial, and miscellaneous observations on Gibraltar, Sardina, Sicily, Malta, Serigo, and Turkey*, Londres, T. Cadelle and W. Davies, 1812, p. 374.

Quant aux autres, elles maintiennent les techniques de teinture forte pour des tissus fins de catégorie inférieure, ou choisissent des couleurs basses tout en teignant en pièce : les Languedociens sont donc dans une impasse technique et commerciale.

LE SURGISSEMENT D'UN WORSTED : LE SHALLOON

Parallèlement, du côté de Smyrne, on assiste à l'émergence d'apparence subite d'un tissu anglais : le *shalloon*. C'est un *worsted*, donc entièrement fabriqué en laine peignée¹³⁴. Il ne s'agit pas d'un drap, mais d'une petite draperie « croisée, rase, légère, large d'à peu près trois-quarts d'aune »¹³⁵. Son émergence date du début du XVIII^e siècle et semble avoir d'abord pris racine à Halifax, dans le West Riding du Yorkshire, ainsi qu'à l'est du Lancashire, à Colne notamment. Au milieu du XVIII^e siècle, sa production se substitue de plus en plus à celle des draps. Son extraordinaire succès à l'exportation n'empêche pas le Levant de demeurer un marché anecdotique encore au début des années 1770¹³⁶. La situation change radicalement en quelques années au point de préoccuper sérieusement les autorités consulaires françaises car, à partir des trois derniers mois de 1772, les *shalloons*, auraient « un débit incroyable » à Smyrne¹³⁷. Il en est de même à Alep, où les envois sont massifs en 1775 et 1776¹³⁸. Cependant, leur surgissement au Proche-Orient n'est probablement pas aussi brutal que les sources tendent à le laisser penser. Les consommateurs ottomans – d'Anatolie et de Syrie d'abord – ont probablement commencé à le découvrir du fait de la pratique anglaise d'assortir draps et *worsted*s¹³⁹.

134. Les *worsted*s sont des petites draperies tissées, en chaîne et en trame, à base de laine peignée. Le fil peigné est obtenu à partir de longues fibres que l'on parallélise entre elles avant de les filer.

135. AN Fonds Turgot 745^{AP}/45, Abrégé des observations du sieur Holker fils sur le commerce d'Angleterre [c. 1772], f^o 12.

136. Pat Hudson, *The Genesis of Industrial Capital : a Study of The West Riding Wool Textile Industry, 1750-1850*, Cambridge, Cambridge UP, 1986, p. 26, 37 ; J. James, *History of the Worsted*, *op. cit.* (n. 56), p. 201-202, 263-264, 292, Appendix, p. 7.

137. AN F¹² 1379, Extrait d'une lettre de Peyssonnel à de Boynes, 5 janvier 1773.

138. Katsumi Fukasawa, *Toilerie et commerce du Levant*, Paris, CNRS, 1987, p. 138.

139. John Smail, *Merchants, Markets and Manufacture. The English Wool Textile Industry in the Eighteenth Century*, Londres/New York, MacMillan Press/St. Martin's Press, 1999, p. 38 et p. 76.

Leur percée au Levant semble résider dans l'évolution de leur emploi tenant tant à la généralisation comme doublure des manteaux d'hiver, qu'à la substitution aux draps français dans la confection de turbans, de ceintures et de robes d'été, notamment pour une clientèle féminine, le tout pour un prix défiant toute concurrence¹⁴⁰. En 1787, on peut estimer que les londrins seconds se négocient, en moyenne, à un peu plus de 6 livres le mètre carré et les *shalloons* entre un peu moins de 3 livres et un peu plus de 4 livres le mètre carré, selon les catégories¹⁴¹. La différence de prix paraît imbattable. On pourra toutefois objecter qu'il ne s'agit pas du même type de produit, le *worsted* étant, par nature, une étoffe inférieure au drap. Pourtant, la finesse et la régularité de la filature et du tissage ainsi que la belle apparence de ce tissu peigné – surtout dans les écarlates – permettent de le placer en concurrence directe face au londrin second au point d'être vendu en plus grand nombre à Smyrne en 1787 : plus de 32 000 pièces de *shalloons* contre 20 000 demi-pièces de draps français environ¹⁴². En 1785-1788, les draperies représentent 38 % des exportations britanniques dans le port lydien contre 18 % en 1776-1777¹⁴³. Félix-Beaujour n'hésite pas à conclure que ces tissus anglais ont porté un « coup mortel » à la fabrication languedocienne « grâce à leur bon marché »¹⁴⁴.

Cette caractéristique tient au fait que les étoffes peignées sont nettement moins chères à produire que les cardés car elles ne nécessitent pas l'application d'apprêts onéreux. Les Anglais possèdent aussi un avantage comparatif constant lié à l'abondance d'une matière première à bas prix et adaptée à la filature peignée, compensant les salaires britanniques élevés. D'une manière générale, les laines peignées destinées à la fabrication des étoffes communes reviennent de

140. AN Fonds Turgot 745^{AP}/45, Abrégé des observations du sieur Holker fils..., p^o 12 ; T. Mortimer, *Dictionary of Commerce, Trade, and Manufactures*, op. cit., p. 313 ; Benjamin Pitts Capper, *A Topographical Dictionary of the United Kingdom*, Londres, Printed for Richard Phillips, 1808 ; *Dictionary of Traded Goods and Commodities, 1550-1820*, Wolverhampton, University of Wolverhampton, 2007 ; Thomas MacGill, *Travels in Turkey, Italy and Russia, During the Years 1803, 1804, 1805, & 1806*, vol. 1, Londres, John Murray and Archibald Constable, 1808, p. 253 ; J. James, *History of the Worsted*, op. cit. (n. 56), p. 362.

141. AN F¹² 549, Tableau du commerce de Smyrne, 1787 ; J. James, *History of the Worsted*, op. cit. (n. 56), p. 362 ; AD Aude IX C 22, Règlement des manufactures, 22 octobre 1697.

142. AN F¹² 549, Tableau du commerce de Smyrne, 1787. John Galt chiffre même l'importation des *shalloons* à Smyrne entre 30 000 et 50 000 pièces entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle : J. Galt, *Voyages and travels*, op. cit. (n. 133), p. 372.

143. Elena Frangakis-Syrett, *The Commerce of Smyrna*, op. cit. (n. 19), p. 203.

144. Félix-Beaujour, *Tableau du commerce de la Grèce*, op. cit. (n. 108), p. 9-10.

12 à 14 sols la livre en Angleterre, alors qu'en France elles atteignent le prix exorbitant de 22 sols au début des années 1770¹⁴⁵. Toutefois, le coût de la matière ne représente qu'un des éléments d'explication. Plus importante est la supériorité acquise et conservée par les Britanniques, tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles, dans la préparation des laines, le peignage et le filage des *worsted*s effectués par une main-d'œuvre plus qualifiée avec davantage de soin et des outils plus nombreux et plus perfectionnés¹⁴⁶. Le fil, déjà fin et résistant, est ensuite solidifié par le tissage¹⁴⁷, faisant du *shalloon*, selon Beaujour, « un tissu supérieur à nos plus belles serges françaises »¹⁴⁸.

Les *shalloons* destinés aux doublures de manteaux sont naturellement teints en couleurs variées¹⁴⁹. Pour les turbans ou les robes d'été, la couleur écarlate devient presque exclusive¹⁵⁰. C'est cette couleur-là, si « essentielle [...] pour la coiffure des hommes, qui plait et permet d'emporter presque tout le marché » dans cette catégorie¹⁵¹. Il n'est donc pas étonnant de constater que les Anglais n'hésitent pas à appliquer les coûteuses nuances d'écarlates à leurs *shalloons*¹⁵². On sait, aussi que les Anglais utilisent une excellente orseille¹⁵³ qui, mordancée à l'étain, permet d'obtenir des demi-écarlates¹⁵⁴. Par ailleurs, ils savent employer de la cochenille avariée – donc moins coûteuse – et ont réussi à développer des techniques pour teindre sans cochenille avec éclat et à peu de frais grâce à la garance¹⁵⁵. En Languedoc aussi,

145. AN Fonds Turgot 745^{AP}/45, Abrégé des observations du sieur Holker fils..., f^o 6.

146. Craig Muldrew, « "Th'ancien" distaff and "Whirling spindle" : measuring the contribution of spinning to household earnings and the national economy in England, 1550-1770 », *Economic History Review*, 65, 2012/2, p. 503 ; AN Fonds Turgot 745^{AP}/45, Abrégé des observations du sieur Holker fils..., f^o 3 ; Roland, *Encyclopédie méthodique*, op. cit. (n. 91), p. 77* et p. 267*.

147. C. Muldrew, « "Th'ancien" distaff and "Whirling spindle"... », art. cit. (n. 146), p. 502.

148. Félix-Beaujour, *Tableau du commerce de la Grèce*, op. cit. (n. 108), p. 9.

149. *Dictionary of Traded Goods and Commodities*, op. cit. (n. 140).

150. J. James, *History of the Worsted*, op. cit. (n. 56), p. 362 ; T. Mortimer, *Dictionary*, op. cit. (n. 140), p. 313 ; B. Pitts Capper, *A Topographical Dictionary*, op. cit. (n. 140).

151. G. Buti, « Des goûts et des couleurs... », art. cit. (n. 126), p. 135.

152. John Holker, *Mémoire instructif sur la fabrique, les apprêts, dégraisage et blanchissage des bayettes et autres lainages anglais*, Paris, Imprimerie royale, 1764, p. 47.

153. AN Fonds Turgot 745^{AP}/45, Abrégé des observations du sieur Holker fils..., f^o 67. Certains rouges et violets sont obtenus à partir d'un colorant bon marché représenté par une substance tirée de certains lichens et appelée orseille.

154. Claude Viel, « Colorants naturels et teintures du XVII^e siècle à la naissance des colorants de synthèse », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 93^e année, n^o 347, 2005, p. 341.

155. AN F¹² 1378, Copie de lettre de Saint-Priest au maréchal de Castries, Montpellier le 20 août 1783 ; D. Cardon, *Des couleurs pour les Lumières*, op. cit. (n. 7), p. 183-199.

on sait produire de belles couleurs de la sorte, mais les fabricants la réservent généralement pour les rouges sombres, préférant la cochenille pour leurs écarlates¹⁵⁶. Avant même le milieu du XVIII^e siècle, Antoine Janot s'était aussi lancé dans la fabrication des « couleurs de feu », s'affranchissant des règlements en introduisant du bois de fustet – réservé jusque-là au « faux teint »¹⁵⁷ – dans ses recettes de mordantage. Jouant sur les proportions, il obtenait à moindre coût et avec une vivacité et un éclat impossible à obtenir avec le grand teint, ces couleurs si recherchées au Levant : écarlate, cerise, rose, jujube, langouste, orange, cassie, jonquille¹⁵⁸. Pourtant, les Languedociens ne jouèrent qu'incomplètement de « toutes les ressources fugaces du « faux teint » pour inventer de nouvelles nuances et de nouveaux coloris » pour leurs draps, au point que l'on peut y voir là « un grand moment raté de l'histoire de la teinture » en France¹⁵⁹.

Si la couleur est essentielle, l'aspect général de l'étoffe semble tout autant décisif, par l'association réussie d'une teinture à des apprêts de qualité. Aussi, lorsque Holker fils et le géographe Golbéry cherchent la cause principale de la réussite des *shalloons*, c'est aux apprêts qu'ils l'attribuent, parce qu'ils sont supérieurs en Angleterre et rendent « l'apparence séduisante »¹⁶⁰. Pour obtenir cet aspect, le plus simple consiste à se limiter à calandrer les étoffes, c'est-à-dire à les aplatir entre des cylindres – ou calandres¹⁶¹. Pour disposer d'un apprêt supérieur, l'étoffe doit passer à la presse chaude¹⁶² ; les plus belles finitions ainsi que leur diversité sont obtenues grâce à la maîtrise des températures et aux types et à la qualité des cartons employés¹⁶³ : trop chaud et la qualité de l'étoffe est altérée, trop froid et l'apprêt est terne¹⁶⁴. Si la maîtrise de la température paraît fondamentale, la qualité des cartons est tout aussi déterminante : le « carton doit être très fin » [car] plus il est « léger, et plus la chaleur pénètre facilement au milieu de l'étoffe »¹⁶⁵.

156. D. Cardon et I. Brémaud, *Le Cahier de couleurs*, *op. cit.* (n. 7), p. 29-30.

157. Le « faux teint » consiste à appliquer, en contravention aux règlements, le « petit teint » en lieu et place du « grand teint », d'où sa dénomination.

158. *Ibidem*, p. 97-102.

159. *Ibidem*, p. 28.

160. AN Fonds Turgot 745^{AP}/45, Abrégé des observations du sieur Holker fils..., f^o 12 ; S. Golbéry, *Considérations sur le département de la Roer*, *op. cit.* (n. 80), p. 375.

161. S. Golbéry, *Considérations sur le département de la Roer*, *op. cit.* (n. 80), p. 375.

162. *Dictionary of Traded Goods and Commodities*, *op. cit.* (n. 140).

163. J. Smail, *Merchants, Markets and Manufacture*, *op. cit.* (n. 139), p. 139. Les cartons ont pour objectif de protéger l'étoffe des platines brûlantes de la presse. En fonction de leur qualité, ils permettent aussi de varier le touché attendu de l'étoffe.

164. J. Holker, *Mémoire instructif sur la fabrique*, *op. cit.* (n. 152), p. 38-42.

165. *Ibidem*, p. 41.

Pour développer ces techniques en France, Holker choisit le Gévaudan, pour sa spécialisation acquise dans la transformation de la laine peignée¹⁶⁶. Dix ans plus tard, en 1774, son fils ne peut que constater l'échec de la tentative de réforme¹⁶⁷. Reprenant les objectifs que son père s'était assignés, il a commencé à mettre en œuvre les méthodes anglaises en Normandie, alors que l'Anglais Price fait de même à Amiens au début des années 1770¹⁶⁸. Sans l'application de ces méthodes, les draperies françaises sont vouées à être « lourdes, bourruées et mates, de teintes inégales, obscures et brouillées » selon Roland de la Platière. Entre janvier 1774 et juin 1783, la méthode anglaise aurait concerné plus des deux-tiers des étoffes apprêtées à Amiens¹⁶⁹. Mais l'application est tardive et incomplète ; la réforme ne permet donc pas de placer la principale zone de production française de peignés au niveau de la concurrence anglaise. Finalement, à la fin de l'Ancien Régime, les manufactures françaises ne sont parvenues qu'à imiter partiellement les fabrications d'étoffes légères peignées et combinées anglaises, sans réussir à le faire à meilleur coût¹⁷⁰.

« CRISE DU LEVANT » ET EFFONDREMENT COMMERCIAL DES DRAPS FRANÇAIS

La concurrence des *shalloons* et des *leipsiks* devenue massive participe à provoquer une tension sur les prix, pourtant peu élevés, des fabrications françaises. Leur péjoration est aggravée par la domination définitivement acquise du « troc anticipé » qui permet aux « censeaux » de se transformer « en concurrent de deuxième main »¹⁷¹. Pour réduire leurs pratiques jugées néfastes aux maisons de la « Nation française », les « majeurs » et leurs « complimentaires » ont bien tenté d'opérer sans les courtiers, envoyant directement leurs facteurs à l'intérieur de l'Empire ottoman. L'insécurité, les

166. AD Lozère F 2407, Mémoire du Sieur Holker...

167. AN F¹² 659^A, Mémoire du sieur Holker fils..., f^{os} 13-15, 18, 34-35.

168. AN Fonds Turgot 745^{AP}/45, Abrégé des observations du sieur Holker fils..., f^o 12 ; AN F¹² 659^A, Mémoire du sieur Holker fils..., f^{os} 13-15, 18, 34-35 ; J. Holker, *Mémoire instructif sur la fabrique*, op. cit. (n. 152), p. 41 ; Mémoire de Holker père de 1774, cité par Patrick Clarke de Dromantin, *Les Réfugiés jacobites dans la France du XVIII^e siècle*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, p. 359 ; Roland, *Encyclopédie méthodique*, op. cit. (n. 91), p. 388.

169. Roland, *Encyclopédie méthodique*, op. cit. (n. 91), p. 388-389 et p. 400.

170. *Ibidem*, p. 256.

171. S. Lupo, « Révolution(s) d'échelles... », art. cit. (n. 12), p. 100 et p. 571.

difficultés à recouvrer les créances, les vexations et avanies subies, limitent sensiblement ces initiatives et, encore à la fin de l'Ancien Régime, les Français échouent à développer un commerce direct, comme l'attestent les mésaventures de la maison Audibert en 1782-1785¹⁷². Ce sont encore les fabricants du Languedoc qui ont le plus à souffrir de la situation, atteints par les baisses des ventes et des prix. Quant aux Marseillais, le fructueux négoce de réexportation des denrées coloniales et la forte poussée du commerce de piastres espagnoles et de thalers autrichiens leur procurent toujours de beaux bénéfices¹⁷³ : ils compensent ainsi de plus en plus le négoce des draps qui dévise à partir du milieu de 1784¹⁷⁴.

La crise commerciale des années 1780 n'est pas sans lien avec le contexte général de la décennie. En effet, la position de la France dans l'Empire ottoman a certainement souffert d'une série de circonstances défavorables aux rangs desquelles l'emportent les disettes, les épidémies de peste, la sclérose des économies et des sociétés, la dégradation monétaire et des changes, le brigandage, la piraterie et plus généralement le développement de l'anarchie politique dans l'Empire qui favorise l'apparition de potentats locaux imposant aux Français vexations et avanies¹⁷⁵. Il faut y ajouter les guerres, européennes aux conséquences orientales, ou balkaniques et orientales face à la Russie, les Habsbourg et la Perse. On pourra toutefois objecter que toutes les nations subissent ce contexte défavorable : les exportations anglaises s'effondrent durant la Guerre d'indépendance américaine¹⁷⁶ et le commerce des *leipsiks* est sérieusement perturbé par la guerre de 1787/1788-1791/1792 opposant les Turcs aux Russes et aux Autri-

172. M. Morineau, « Naissance d'une domination... », art. cit. (n. 47), p. 151, Daniel Panzac, *Commerce et navigation dans l'Empire ottoman au XVIII^e siècle*, Istanbul, Isis, 1996, p. 29, Edhem Eldem, « Capitulations and Western trade », *The Cambridge History of Turkey*, vol. 3, *The Later Ottoman Empire, 1603-1839*, Cambridge, Cambridge UP, 2006, p. 316, S. Lupo, « Révolution(s) d'échelles... », art. cit. (n. 12), p. 403 et p. 416, Amaury Faivre d'Arcier, *Les Oubliés de la liberté. Négociants, consuls et missionnaires français au Levant pendant la Révolution (1784-1798)*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2007, p. 84-85.

173. Phénomène sensible amorcé à partir de la guerre de Sept Ans : C. Carrière, *Négociants*, op. cit. (n. 2), p. 412.

174. C. Carrière et M. Morineau, « Draps du Languedoc... », art. cit. (n. 2), p. 117.

175. Daniel Panzac, *La Peste dans l'Empire ottoman*, Louvain, Peeters, 1985 ; C. Carrière, *Négociants*, op. cit. (n. 2), p. 406-412 ; Jean-Pierre Farganel, « Les échelles du Levant dans la tourmente des conflits méditerranéens au XVIII^e siècle », *Cahiers de la Méditerranée*, 70, 2005, p. 61-62.

176. Elisabeth Boody Schumpeter, *English Overseas Trade Statistics 1697-1808*, Oxford, Oxford UP, 1970 ; F. Crouzet, *La Guerre économique*, op. cit. (n. 4), p. 220-221.

chiens¹⁷⁷. En revanche, la France profite pleinement du conflit russo-turc de 1768-1774, en volume et en bénéfice ; elle se trouve délivrée d'une partie de la concurrence maritime, notamment de celle des Ragusains : les draps de Languedoc arrivent alors massivement à Istanbul, malgré la crise financière qui accompagne la guerre¹⁷⁸. Finalement, la crise du Levant se traduit par une baisse de la consommation des draps : au cours des années 1780, les importations s'effondrent au niveau atteint dans les années 1760¹⁷⁹. Ce sont les importations françaises qui sont les plus touchées, du fait du manque de compétitivité des draps languedociens qui perdure¹⁸⁰ et non en raison de l'ouverture en 1781 aux étrangers sous pavillon français du commerce au Levant¹⁸¹.

Plus préoccupante encore paraît être la dégradation de la position diplomatique et politique de la France vis-à-vis de la poussée russe et autrichienne en Mer Noire et dans les Balkans : ensemble, les deux puissances régionales montantes participent à déstabiliser les structures commerciales anciennes¹⁸². Le traité de Küçük Kaynarca en 1774, marque un premier tournant, accroissant la position des « marchands orthodoxes » dans le commerce maritime et terrestre en Europe centrale et balkanique¹⁸³. Les draps des États autrichiens et allemands profitent pleinement de cette évolution des rapports de force : Trieste occupe dorénavant une place significative et la menace de la concurrence des *leipsiks* est nettement perceptible à Salonique comme à Smyrne¹⁸⁴. Ces succès amorcent aussi le rapprochement

177. G. Gayot, « La main invisible... », art. cit. (n. 90), p. 77.

178. L'étude fine des archives de Topkapı permet de le démontrer : Serap Yilmaz, « Le trafic portuaire d'Istanbul dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. La journée du 23 avril 1772 », in Daniel Panzac (dir.), *Histoire économique et sociale de l'Empire ottoman et de la Turquie (1326-1960)*, Louvain/Paris, Peeters, 1995, p. 288-289 et p. 295. Voir aussi Daniel Panzac, « L'escale de Chio : un observatoire privilégié de l'activité maritime en mer Égée au XVIII^e siècle », *Annales ESC*, 1985/4, p. 541-561.

179. T. Stoianovich, « The Conquering Balkan Orthodox Merchant », art. cit. (n. 15), p. 260 ; T. Stoianovich, « Pour un modèle du commerce du Levant... », art. cit. (n. 22), p. 90.

180. Phénomène qui paraît général pour les produits industriels français dans les années 1780, cf. Guillaume Daudin, *Commerce et prospérité. La France au XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2005, p. 229.

181. AN AE B^{III} 233², Inspection générale des échelles du Levant par Felix de Beaujour, 1817, f^{os} 47-48 ; AN MAR B⁷ 452, Extraits de l'ordonnance du 3 mars 1781.

182. Jean-Pierre Farganel, « Les échelles du Levant... », art. cit. (n. 175).

183. Robert Mantran, « L'État ottoman au XVIII^e siècle », in Robert Mantran (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989, p. 283.

184. AN AE B^{III} 233¹, Compte rendu de l'inspection des échelles du Levant...

forcé entre les Ottomans et les empires russe et autrichien et la réduction de la prépondérance politique et diplomatique de la France à la Porte, achevé avec le conflit de 1787-1792¹⁸⁵.

La situation est-elle pour autant désespérée ? Les effets dévastateurs des conflits de la Révolution et de l'Empire au Levant ne permettent pas de répondre à cette question, car ils créent une cassure définitive¹⁸⁶ : plus du tiers des maisons commerciales françaises disparaissent au Levant dès la période 1794-1796. Les régisseurs, pour protéger leurs acquis financiers, se placent sous protection étrangère : Prusse, Autriche, Naples, Suède¹⁸⁷. Si le lien se rompt – au moins en partie –, entre les « majeurs » et leurs « complimentaires », c'est aussi la nature des relations entre régisseurs et « censaux » qui est remise en cause, les intermédiaires locaux acquérant de plus en plus d'indépendance, qu'ils soient courtiers ou marchands drapiers. Ces derniers disposent dorénavant d'une position qui leur permet d'agir directement sur le prix et le terme de la vente, au point que les prix sont « ruineux et les termes éternels », se prorogeant jusqu'à un an : « encore au bout d'un an ne donne-t-on qu'un premier acompte et six mois après un second ; en sorte qu'une vente faite pour un an n'est jamais soldée avant deux ; ce qui dégoûte [les] négociants »¹⁸⁸.

La paix retrouvée, la place de la France peut-elle être reconquise ? Alors qu'à la fin de l'Ancien Régime, la puissance exportatrice globale de l'industrie française est relativement proche de la britannique, elle est trois fois moindre au début de la Restauration (1818-1821)¹⁸⁹. À cette époque, la prose consulaire répercute encore la litanie bien connue du dernier tiers du XVIII^e siècle concernant les produits français ne répondant ni aux goûts ni aux qualités attendues par les Levantins¹⁹⁰. En réalité, les produits français continuent de souffrir des mêmes maux qu'à la fin du XVIII^e siècle : leur manque de compétitivité¹⁹¹.

Mais les draps et draperies anglaises ou encore les *leipsiks* sont-ils en si meilleure position que cela à cette période ? Si le dynamisme

185. E. Eldem, « Capitulations and Western trade », *art. cit.* (n. 172), p. 323.

186. C. Carrière et M. Morineau, « Draps du Languedoc... », *art. cit.* (n. 2), p. 118.

187. A. Faivre d'Arcier, *Les Oubliés de la liberté*, *op. cit.* (n. 172), p. 161.

188. AN AE B^{III} 233², Inspection générale des échelles du Levant par Felix de Beaujour, 1817, f^o 36.

189. Patrick Verley, *L'Échelle du monde. Essai sur l'industrialisation de l'Occident*, Paris, Gallimard, 1997, p. 476.

190. Alexandre Massé, *Un empire informel en Méditerranée. Les consuls de France en Grèce et dans l'Empire ottoman : images, ingérences, colonisation (1815-1856)*, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 415-416.

191. *Ibidem*, p. 416.

britannique dans l'Empire ottoman est incontestable, il ne le doit plus aux produits lainiers. Le commerce des *shalloons* à Smyrne s'est effondré, passant de plus de 30 000 pièces à la fin du XVIII^e siècle à 1 000 ou 2 000 en 1816¹⁹². Avec eux, c'est tout le commerce des *worsted*s qui devient insignifiant dans l'Empire ottoman¹⁹³. Les cotonnades commencent timidement à leur être substituées, alors que les draps sont d'abord destinés au marché intérieur et à celui des États-Unis d'Amérique¹⁹⁴. Au Levant, les draps anglais, comme leurs homologues français, continuent de laisser leur place aux *leipsiks*, qui conservent leur avantage pour leurs couleurs attrayantes et leur prix plus compétitif¹⁹⁵, ce qui n'est pas sans lien avec la place occupée par les « Allemands, les Autrichiens surtout », dans le commerce de l'Orient grec¹⁹⁶.

Les conséquences en sont lourdes pour le haut Languedoc : les plus belles manufactures ferment leurs portes et Carcassonne, principale zone de production de londrins seconds, voit sa production s'effondrer durablement. Comme Bédarieux et Saint-Pons en bas Languedoc, elle continue à produire, sous la Restauration, des étoffes pour le Levant en concurrence avec les draps larges destinés aux marchés français et européens : rivalisant difficilement dans l'uni avec les grands centres d'Elbeuf et de Sedan, les places languedociennes se spécialisent dans les tissus cardés de qualité intermédiaire, plutôt lourds, visant la consommation masculine d'hiver. À partir de 1830, les ventes poursuivent leur effondrement au Levant alors que les draps larges affrontent une crise de surproduction à l'échelle européenne. À part Carcassonne, tous les centres finissent par abandonner la production pour l'Empire ottoman, fondant leurs espoirs dans la fabrication de tissus fantaisie – les nouveautés imitées d'Elbeuf – ainsi que dans celle des draps de troupe – sur le modèle précoce de Lodève. Finalement, l'entêtement de Carcassonne à produire pour le Levant, la médiocrité de la majorité des nouveautés languedociennes et la monoproduction en draps de troupes auront raison de l'essentiel de l'industrie textile languedocienne. Seule la zone de Castres-Mazamet et le Pays d'Olmes ariégeois subsistent et devinrent des territoires industriels contemporains d'envergure¹⁹⁷.

192. J. Galt, *Voyages and travels*, *op. cit.* (n. 133), p. 253.

193. J. James, *History of the Worsted*, *op. cit.* (n. 56), p. 379.

194. P. Verley, *L'Échelle du monde*, *op. cit.* (n. 189), p. 492.

195. J. Galt, *Voyages and travels*, *op. cit.* (n. 133), p. 374.

196. A. Massé, *Un empire informel en Méditerranée*, *op. cit.* (n. 190), p. 414-415.

197. Jean-Michel Minovez, *L'Industrie invisible. Les draperies du Midi, XVII^e-XX^e siècles*, Paris, CNRS Éditions, 2012, p. 143-153, p. 155-163, p. 167-168, p. 187-190, p. 199-204, p. 284-318.

Les fabricants languedociens de draps n'ont jamais su ou pu trouver de parade à la redoutable concurrence des *shalloons* et des *leipsiks*. Techniquement, ils paraissent avoir été victimes d'un processus *path dependent*¹⁹⁸ car, s'ils ont bien tenté d'adapter leurs achats de matières premières – à partir du milieu du XVIII^e siècle – et recherché de nouvelles couleurs pour produire des étoffes de goût à meilleur marché, ils ont aussi conservé des méthodes incompatibles avec ces choix : maintien d'un tissage devenu trop lâche – du fait du recours à des laines dorénavant de qualité inférieure –, permanence de la teinture en draps – inappropriée à l'emploi de couleurs basses. Ils sont donc techniquement battus par les fabricants entre Rhin et Meuse, habiles à créer des mélanges moelleux pour des étoffes au tissage serré donnant du corps, parés de couleurs appliquées en laine et du meilleur goût parce que « bizarres ».

En revanche, la « dépendance au sentier » ne peut être invoquée lorsque les fabricants français se montrent incapables de produire une draperie peignée susceptible de concurrencer les *worstedes* anglais. En Gévaudan et surtout en Picardie, il a bien été tenté de fabriquer des tissus similaires, mais sans atteindre le niveau technique britannique, notamment pour la confection des *shalloons*. Ces tissus croisés sont supérieurement peignés et filés à partir de laines britanniques judicieusement choisies et préparées ; ils sont aussi dotés d'un aspect flatteur fait de beaux apprêts et d'écarlates éclatantes obtenus grâce à une maîtrise des techniques tinctoriales et de finition largement mal maîtrisées ou inappliquées en France, sauf à la toute fin de l'Ancien Régime.

Aux techniques languedociennes devenues inadaptées, s'ajoutent des conditions économiques devenues structurellement défavorables à la production française. C'est sur le terrain des coûts de production que les *leipsiks* gagnent à tous les stades du cycle de fabrication des draps. Quant aux *shalloons*, si la main-d'œuvre britannique est généralement plus chère qu'en France, la compensation vient des économies réalisées sur les matières premières et les méthodes tinctoriales. La question du prix des laines est ici essentielle : les Languedociens ont d'abord perdu le commerce de draps communs au Levant du fait du prix trop élevé des fibres ordinaires ; quant aux draps fins, ils subissent de plein fouet la hausse prohibitive des toisons castillanes de catégories supérieures à partir des années 1760, là où les fabricants entre Rhin et Meuse n'emploient que peu de laines ibériques de troisième catégorie – issues des toisons andalouses – et des laines du pays abondantes et bon marché, comme le font aussi les Anglais. Or, le poste

198. La *path dependence*, ou « dépendance au sentier » en français, désigne les décisions passées susceptibles d'influer sur les décisions futures.

de dépense de la laine représente à lui seul plus de la moitié du coût de fabrication d'un londrin second. L'extraordinaire augmentation du prix des laines de Ségovie et de Soria détruit à elle seule les faibles marges bénéficiaires des producteurs languedociens restés fidèles à une production de qualité à faible élasticité-prix, sans qu'aucune solution réelle de substitution puisse être envisagée ni par la qualité, ni par la quantité.

La forte hausse des coûts de production subie par les fabricants languedociens se déroule dans un contexte de montée en puissance des exigences financières marseillaises lorsque le commerce de la capitale provençale connaît des difficultés sérieuses et presque continues de 1744 jusqu'à la guerre de Sept Ans. Pour maintenir leurs bénéfices et éviter les faillites, les « majeurs » choisissent de réduire d'une manière sensible et sur un temps court les prix réels des draps fins par la mise en place d'un escompte à la forme originale ; de ce fait, entre 1756 et 1758, les prix réels des draps baissent de près de 20 %. Ce processus se développe au moment même où les prix des matières premières sont à la hausse, ceux des laines castillanes surtout. Ne pouvant maîtriser la hausse des coûts de production, les Languedociens, menacés de fabriquer à perte, sont généralement contraints de diminuer la qualité de leurs londrins seconds, dès les années 1760. La situation se dégrade encore dans les années 1770. Elle entraîne la rupture de confiance dans les produits français alors que les conditions commerciales continuent de se détériorer, combinées à la perte d'influence française au Levant.

Certes, jamais la domination française dans le commerce n'a pu être assimilée à la mise en place d'un empire informel, l'Empire ottoman continuant d'être largement fermé aux Européens. Mais l'influence des ambassadeurs français à la Porte, l'activisme des consuls, coordonné aux représentants de la « Nation française » dans les Échelles, ont représenté un vecteur puissant d'intégration à l'origine de la réduction des résistances locales favorables à l'essor du commerce français depuis les échelles. Or, à partir du milieu des années 1770, le renforcement de la présence politique et diplomatique de la Russie et de l'Autriche s'effectue au détriment de la position française, remettant en cause ce qui lui a permis de favoriser la pénétration de certains marchés de consommation ottomans et d'évincer la concurrence des autres « nations » européennes ainsi que celle des minorités levantines. Dorénavant, les intermédiaires ottomans deviennent des concurrents des maisons françaises, d'autant que ces dernières échouent à pénétrer l'intérieur de l'Empire pour contrecarrer les pratiques de leurs « censeux » et des marchands drapiers. Aussi, la « crise du Levant » ne semble représenter qu'un catalyseur

des difficultés structurelles françaises, permettant aux *shalloons* et aux *leipsiks* de s'affirmer comme des étoffes de goût à prix concurrentiel, profitant de l'émancipation des marchands et armateurs orthodoxes jusqu'à ce que la Révolution aggrave considérablement la situation institutionnelle et commerciale, en particulier par l'effondrement de la position des « régisseurs » dans les Échelles.

Pourtant et contrairement à ce qui est souvent dit, l'effacement de la « Nation française » au Levant ne bénéficie pas à l'Angleterre dont le commerce poursuit son effondrement global en Méditerranée¹⁹⁹. À aucun moment les draps britanniques ne profitent de l'affaiblissement des londrins seconds. Quant aux *shalloons* ils connaissent une chute spectaculaire de leurs ventes au début du XIX^e siècle, avant que les filés et tissus de coton ne deviennent la nouvelle arme d'extraversion de l'industrie anglaise dans les années 1820²⁰⁰ ; il est même probable que cela ne soit le cas qu'à partir des années 1830, lorsque les coûts de production britanniques, nettement diminués par la mécanisation, rendent les produits anglais fortement concurrentiels. Ce processus participe à détruire l'industrie ottomane naissante et crée une des conditions de l'émergence d'un empire informel²⁰¹, alors que pour l'Angleterre, comme pour la France, l'âge d'or des ventes de draps fins et de draperies au Levant est définitivement passé.

Jean-Michel Minovez est professeur d'histoire moderne à l'université de Toulouse, chercheur au laboratoire GEODE-UMR 5602/UT2J-CNRS. Ses recherches portent sur l'industrie textile (*L'Industrie invisible : les draperies du Midi, XVII^e-XX^e siècles*, Paris, CNRS éditions, 2012 et *La Puissance du Midi. Les draperies de Colbert à la Révolution*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012). L'orientation actuelle de ses travaux le conduit à explorer le lien entre industrie et environnement (« Laines et draperies des montagnes du Midi français. Circulations et productions intra et transpyréniennes, milieu XVII^e-début XIX^e siècles », *Circulations montagnardes, circulations européennes*, 143^e congrès du CTHS, UPPA, 24-29 avril 2017, N. Lemaitre (dir.), *Des routes et des hommes : la construction des échanges par les itinéraires et les transports*, Paris, CTHS, 2019, p. 240-267), tout en approfondissant les questions touchant au développement industriel analysées sous l'angle de l'histoire des techniques.

199. F. Crouzet, *La Guerre économique*, *op. cit.* (n. 4), p. 229.

200. P. Verley, *L'Échelle du monde*, *op. cit.* (n. 189), p. 478-480.

201. Halil Inalcık, « When and How British Cotton Goods Invaded the Levant Markets », in Huri Islamoğlu-Inan (éd.), *The Ottoman Empire and the World Economy*, Cambridge/Paris, Cambridge UP/Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 1987, p. 374-383.

RÉSUMÉ

Au XVIII^e siècle, la France est le principal partenaire commercial de l'Empire ottoman. Pour compenser l'importation de marchandises levantines, le royaume a développé une production destinée à l'exportation : les draps fins de Languedoc. Dans les années 1780, leur marché s'effondre après plusieurs décennies de difficultés. À qui et à quoi en attribuer les responsabilités : aux fabricants peu soucieux de maintenir une production de qualité, aux négociants marseillais qui en assurent le commerce mais leur préfèrent la spéculation sur les monnaies, aux difficultés de l'Empire ottoman (fragilisé par les guerres, l'anarchie interne, les épidémies), à la perte d'influence diplomatique de la France, à la concurrence de productions d'autres draps européens ? L'article se propose de reprendre ces questions, abordées au sein d'une approche globale, en y intégrant les aspects économiques et techniques de la fabrication et du commerce. Dépassant l'approche normative par l'étude fine des différents stades concrets de la fabrication, y ajoutant l'étude comparative des coûts de production et des prix de vente réels, l'article se propose de démontrer en quoi les draps des États allemands et autrichiens, ainsi que les draperies anglaises, se sont constitués en de redoutables concurrents commerciaux des draps fins français sur les principaux marchés du Levant, au point de s'y substituer progressivement et d'en représenter la cause principale de ruine de la fabrication et du commerce français au Levant.

Mots-clés : XVIII^e siècle, Empire ottoman, Levant, Languedoc (France), commerce international, industrie textile.

ABSTRACT

European Woolens and the Ottoman Empire in the XVIIIth century. Contributions of the history of industry and technics to a global comprehension of a mutation

In the 18th century, France was the main trading partner of the Ottoman Empire. To compensate for the import of Levantine goods, the (French) kingdom developed a production intended for export: the broadcloths of Languedoc. In the 1780s, this market collapsed after several decades of struggles. To whom and to what can should the responsibilities be attributed: to the manufacturers who were not very eager to maintain quality production, to the merchants of Marseille who traded them but preferred to speculate on currencies, to the difficulties of the Ottoman Empire (weakened by wars, internal anarchy, epidemics), to France's loss of diplomatic influence, to the competition from other European woolens productions? The article addresses these questions using a global approach, by integrating the economic and technical aspects of manufacturing and trade. Going beyond the normative approach through a detailed study of the different concrete stages of manufacture, and by adding a comparative study of the production costs and the actual selling prices, the article demonstrates how the woolens produced in the German and Austrian states, as well as in the English worsteds, have become formidable commercial competitors of the French broadcloths on the main markets of the Levant. Gradually replacing them, they represented the main cause of the ruin of French manufacture and trade in the Levant.

Keywords: XVIIIth Century, Ottoman Empire, Levant, Languedoc (France), International Trade, Textile Industry.